

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I 2011 : L'ANNÉE LA PLUS CHAUDE DEPUIS 1873 SUCCEDE A L'ANNEE 2010 LA PLUS FROIDE DEPUIS 1996

Les faits marquants de l'exercice 2011 sont :

- l'année 2011 est en contraste total avec l'année 2010 : la rigueur climatique a été inférieure de 17% à la moyenne de la rigueur climatique des 15 années précédentes, après une année 2010 froide. Les "Degrés Jours Unifiés" sur les 7 mois d'hiver, mesure de la rigueur climatique, sont en baisse de 27% de 2010 à 2011,
- le 3^{ème} Plan National d'Allocations des Quotas de gaz à effets de serre pour la période 2013 à 2020 a été rendu public par l'Etat. Ce plan est le dernier à allouer des quotas gratuits de CO₂, en baisse croissante de 44% en 2013 à 76% en 2020 par rapport au plan précédent. Les quotas seront une charge d'exploitation croissante pour CPCU à compter de 2013, laquelle devra être répercutée au Client final,
- un projet d'entreprise "Odysée 2020" a été conduit tout au long de 2011 afin de préparer CPCU aux mutations économiques et environnementales à venir, qui nécessitent davantage de transversalité entre les Directions pour la conduite simultanée de nombreux projets, tout en assurant une exploitation courante de qualité.

II LE NIVEAU D'INVESTISSEMENT RESTE ELEVE EN 2011

Les investissements s'élèvent à 65 M€ en comptes IFRS, soit en retrait par rapport à l'an passé (80 M€), et concernent principalement :

- la canalisation structurante "T3" pour 27 M€, et les raccordements riverains sous forme de la boucle d'eau chaude St Gervais alimentant l'hôpital Robert Debré pour 5 M€,
- la géothermie et le réseau d'eau chaude pour la ZAC Claude Bernard (19^{ème} arrondissement), représentant 7 M€ d'investissements,
- la centrale charbon de Saint-Ouen faisant l'objet d'investissements environnementaux afin de réduire les émissions de poussières à 20 mg/Nm³ quelque soit le type de charbon, à comparer à un seuil réglementaire de 35mg/Nm³. Le montant investi en 2011 s'élève à 2,5 M€.

Les désinvestissements s'élèvent à 17 M€ et concernent :

- la centrale de La Villette, démantelée, et le terrain dépollué, permettant une opération de rénovation urbaine "Ourcq Jaurès",
- une cuve à fioul à Ivry-sur-Seine, préfigurant le passage au gaz de cette centrale.

III CPCU A REORGANISE SES DIRECTIONS OPERATIONNELLES ET AMPLIFIE SES EFFORTS EN MATIERE DE SECURITE

Afin d'accompagner le développement de CPCU, à Paris et en première couronne, et de conforter son positionnement comme pôle de compétences sur les réseaux de chaleur du Groupe GDF Suez, les Directions de la Production et de la Distribution ont été réorganisées en deux Directions :

- la Direction de l'Exploitation regroupe la Production et le Réseau,
- la Direction de l'Ingénierie et du Développement.

Une Direction Qualité Sécurité Environnement (QSE) a, en parallèle, été créée afin d'accroître les actions destinées à réduire le nombre d'accidents. La Direction Financière accompagne cette réorganisation en centralisant le contrôle de gestion de ces Directions opérationnelles afin de renforcer le contrôle budgétaire et de fluidifier les échanges d'informations.

Le dialogue social s'est concrétisé par la signature d'accords d'entreprise portant sur :

- le budget d'augmentations individuelles complétant ainsi les augmentations générales de branche,
- l'exercice du droit syndical définissant précisément les moyens accordés aux organisations syndicales représentatives,
- les modalités de fonctionnement et les moyens des institutions représentatives du personnel,
- l'intéressement applicable sur les exercices 2011 à 2013,
- la création d'une Prime pour les Supports aux Opérationnels mettant en place une rémunération variable pour la population fonctionnelle,
- l'alternance sur l'accompagnement des tuteurs et des alternants pour la réussite de l'alternance dans l'entreprise, puis dans la vie active.

L'activité de formation a été, comme les années passées, intense :

- 36 jeunes accueillis dans l'entreprise dans le cadre des emplois d'été,
- 27 jeunes accueillis en stage pour validation de diplôme (Bac pro à Master 2),
- 10 500 heures en 2011 (9 000 heures en 2010) de formation dont 3 700 en sécurité,
- les contrats de professionnalisation et d'apprentissage représentent environ 6% de l'effectif annuel moyen payé en CDI.

L'activité de recrutement a porté sur 75 emplois ayant fait l'objet d'une recherche de candidats dont 41 ont été pourvus en mobilité interne CPCU et 34 en mobilité Groupe ou en recrutement externe.

Les résultats en matière de sécurité laissent apparaître un taux de fréquence des accidents du travail en hausse (14,64 en 2011 contre 13,15 en 2010) et un taux de gravité en baisse (0,47 en 2011 contre 0,83 en 2010).

CPCU a initié deux démarches visant à améliorer la Culture Sécurité pour développer une vision commune et partagée par l'ensemble des salariés au sein de l'entreprise :

- le déploiement des Visites Préventives de Sécurité (VPS) qui permettent à l'encadrement de rencontrer les salariés sur leurs postes de travail et de créer un moment d'échange et de confiance autour de l'activité réalisée et des conditions de sécurité. En 2011, 40 salariés ont été visités.
- la démarche ICSI (Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle) afin de réaliser un diagnostic sur la maturité du personnel en matière de sécurité. L'ensemble du personnel participe par le biais de questionnaires et de réunions.

IV L'ANNEE 2011 A ETE BONNE SUR LE PLAN COMMERCIAL, FAVORISEE PAR LES INVESTISSEMENTS RESEAU

Le développement net, soit la puissance supplémentaire à fournir hors ajustements de puissance, s'établit à 36 MW en 2011, à comparer à 43 MW en 2010.

Le développement brut s'élève à 63 MW en 2011 (65 MW en 2010) et concerne le Tertiaire (26%), le secteur Habitat Public Collectivités (55%) et l'Habitat Privé (19%).

Les résiliations au profit de la concurrence entraînent une perte de 12 Clients pour une puissance de 3,2 MW (2,3 MW en 2010).

Les affaires gagnées sur la concurrence s'élèvent à 33 Clients pour une puissance de 23 MW (20 MW en 2010).

Les cessations d'activités, rénovations ou démolitions engendrent une perte de puissance de 24 MW, en baisse par rapport à 2010 (20 MW).

Les ajustements de puissances - conséquence de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments - sont en forte baisse à 18 MW par rapport à 2010 (38 MW).

Les puissances souscrites augmentent de 4 230 MW fin 2010 à 4 248 MW fin 2011, le développement net excédant les ajustements de puissances.

Au-delà de la vente traditionnelle de vapeur, CPCU offre un service plus global contribuant à une meilleure maîtrise de l'énergie sous forme de vente de chaleur, CPCU finançant l'investissement et l'exploitation de la sous-station d'échange. Les ventes de chaleur se développent plus rapidement que les ventes de vapeur, les puissances souscrites augmentent de 3%, de 343 MW en 2010 à 352 MW en 2011.

Les raccordements les plus importants sont :

- en vapeur :

Habitat Privé : SDC Fecamp Decaen Nexity Lamy 75012 (2 MW),
Collectivités : Paris Habitat OPH rue de Senlis 75017 (4,8 MW),
rue de la Solidarité 75019 (1,9 MW),
Radio France 75016 (2 MW),

- en chaleur :

Tertiaire : Avenue Kleber 75016 (1 MW),
rue Blanche 75009 (1,2 MW).

Les investissements liés au développement sont importants :

- en canalisations de distribution vapeur 6 M€,
- en boucles d'eau chaude (ZAC Claude Bernard, St Gervais, Ardennes), 7 M€,
- en sous-stations vente de chaleur 2,5 M€.

V L'OUTIL DE PRODUCTION DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE LA CHALEUR A FONCTIONNÉ DE MANIÈRE SATISFAISANTE EN 2011

La rigueur climatique de 2011 a été la plus faible depuis qu'elle est mesurée par les Degrés Jours Unifiés (DJU), soit depuis 1873, avec une baisse de 27% des DJU sur 7 mois (2 319 DJU en 2010 contre 1 695 DJU en 2011).

La rigueur climatique a été faible dès le premier trimestre, puis très défavorable d'avril à décembre, avec une rigueur moyenne annuelle de 0,83 (1,16 en 2010) par rapport à la moyenne des 15 dernières années.

Cette baisse de la rigueur a généré une baisse des ventes de 22% en 2011 par rapport à 2010.

La chaleur produite en base par les usines Syctom est restée stable, celle produite par CPCU et Cogé Vitry à partir d'énergies fossiles a baissé de 30% soit 1 238 GWh.

La part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique s'est améliorée de 35% en 2010 à 43% en 2011.

La disponibilité moyenne des installations du Groupe CPCU reste à un très bon niveau, 94%, et témoigne de la qualité de la maintenance et de la fiabilité des équipements.

Le nombre de fuites sur le réseau vapeur a diminué de 19 en 2010 à 14 en 2011.

Au niveau du réseau condensats, le bilan est contrasté :

- le taux de restitution des condensats en chaufferies baisse de 41% en 2010 à 39% en 2011, cette baisse étant corrélée à la faible rigueur climatique,
- le nombre de fuites baisse de 116 en 2010 (126 en 2009) à 99 en 2011, mais cette baisse n'est pas significative, de nombreux tronçons étant fermés en attente de réparations ou de renouvellement.

VI DE NOMBREUX GRANDS PROJETS SE POURSUIVENT

RÉNOVATION DES CENTRALES DÉROGATAIRES

Les centrales fioul, ayant bénéficié d'une dérogation au titre de l'arrêté ministériel du 30 juillet 2003, devront subir des rénovations profondes et solliciter de nouvelles autorisations d'exploiter avant le 31 décembre 2015. Les installations rénovées devront répondre aux dernières normes environnementales édictées par l'arrêté ministériel du 23 juillet 2010 relatif aux chaudières présentes dans les installations de combustion d'une puissance thermique supérieure ou égale à 20 MW th autorisées ou modifiées à compter du 1^{er} novembre 2010 et par la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010, relative aux émissions industrielles, transposée en droit français par l'ordonnance n° 2012-7 du 5 janvier 2012.

Compte tenu des contraintes économiques, d'exploitation, d'espace et de délai, l'option pour l'utilisation du combustible gaz est privilégiée.

CANALISATION STRUCTURANTE "T3"

La canalisation de transport vapeur "T3" doit être mise en service au second semestre 2012 : d'une longueur de 9,2 km en gros diamètre (700 millimètres), ce nouveau "feeder" permettra le bouclage du réseau sur l'Est parisien favorisant ainsi le développement commercial sur ce secteur.

Les travaux de construction d'une canalisation de bouclage entre la porte de Pantin et le site de La Villette, ainsi que la libération de ce site, doivent également s'achever mi-2012.

GÉOTHERMIE PROFONDE PORTE D'AUBERVILLERS ET RESEAU D'EAU CHAUDE

Dans le cadre du projet à Paris Nord-Est, une géothermie profonde (température de l'eau 57,4°C - débit 320 m³/h) a été réceptionnée en février 2010. Cette chaleur, exploitée à travers des thermo-frigo-pompes, permettra à CPCU et Climespace d'alimenter mi-2012 la ZAC Claude Bernard en chaleur et en froid.

PROJET CENTRALE BIOMASSE

Le projet déposé par Cogé Vitry dans le cadre de l'appel d'offres de production d'électricité d'origine renouvelable CRE4 a été retenu par l'Etat en octobre 2011.

Cette centrale produirait 120 MW thermiques et 13 MW électriques à partir de 150 000 tonnes de bois en fin de vie et 100 000 tonnes de bois sylvicole, et permettrait d'augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération afin d'atteindre l'objectif de 50%.

L'instruction de ce projet complexe se poursuit activement.

L'ACTIVITÉ SOUS-STATION A ORIENTE SON DÉVELOPPEMENT EN 2011 VERS L'ACTIVITE DE COMPTAGE INTELLIGENT

Les puissances souscrites en service ont augmenté de 3% de 343 MW en 2010 à 352 MW en 2011.

L'activité traditionnelle de conception et de rénovation de sous-stations s'est poursuivie. Le nombre global d'opérations s'est maintenu à 173 en 2011.

L'activité sous-station sur les ventes de chaleur se décline en :

- 25 dossiers d'installations de nouvelles sous-stations en vente de chaleur pour 18 MW dont 13 MW en nouvelles sous-stations et 5 MW en rénovation. Les sous-stations raccordées au réseau vapeur ou à une boucle d'eau chaude s'élèvent à 16 et 9 respectivement.
- 12 dossiers d'installations de sous-stations réalisées pour le compte de nos Clients pour 10 MW dont 5 en développement,
- 124 dossiers en assistance technique de rénovation par les Clients représentant une puissance de 114 MW,
- mise en place de deux chaudières gaz provisoirement avant l'arrivée du réseau eau/eau sur le projet Paris Nord-Est.

L'activité de comptage s'est développée selon deux axes :

- le remplacement des compteurs classiques sur condensats par des compteurs d'énergie thermique se poursuit, 21% du parc ayant muté fin 2011. Ce remplacement ouvre de nouvelles fonctionnalités ("smart metering") dont la possibilité d'adapter la puissance et la consommation à distance, ainsi que la constitution d'une base de données permettant d'analyser la performance et le comportement de la sous-station, et d'optimiser le fonctionnement et donc la consommation,
- l'équipement de concentrateurs radio permet un suivi journalier de la performance des postes de livraison des Clients, et des mesures de température des sous-stations et des condensats restitués.

VII TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

La certification obtenue en 2009 d'un Système de Management Intégré QSE regroupant la certification :

- à la norme ISO 9001 en matière de Qualité,
- au référentiel OHSAS 18001 en matière de Santé, Sécurité au travail,
- à la norme ISO 14001 en matière d'Environnement,

est maintenue en 2011 après un audit de suivi conclu positivement.

Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) validés et en attente de validation par la DRIEE depuis la 1^{ère} période 2006-2009 s'élèvent à respectivement 633 GWh et 245 GWh cumacs, à comparer à une obligation de l'ordre de 1 500 GWh cumacs pour cette seconde période (2011-2013).

Les investissements à caractère environnemental réalisés en 2011 sont essentiellement :

- un système de récupération de chaleur sur eau usées en égout "Degrés bleus" associant les compétences de CPCU et de Lyonnaise des Eaux, d'une puissance de 110 kWth a été mis en service en avril 2011 dans le groupe scolaire Wattignies. L'exploitation de cette chaleur permet de couvrir plus de 70% des besoins annuels de chauffage de l'école et d'éviter l'émission de 76,3 tonnes de CO₂ par an.
- la géothermie profonde réalisée Porte d'Aubervilliers dans le projet Paris Nord-Est, originale à deux titres :
 - le procédé associe une production de chaleur et de froid, au travers de thermo-frigo-pompes, permettant de chauffer ou de refroidir suivant la saison,
 - le réseau d'eau chaude est formé de trois tubes de températures différentes (haute, moyenne et basse) afin d'utiliser de manière optimale l'enthalpie de l'eau chaude produite selon les types d'immeubles (BBC ou non BBC) desservis,
- le procédé Ecomb - réduction des oxydes d'azote à la centrale charbon de Saint-Ouen - a permis de baisser les émissions de 54% entre 2007 et 2011 et de se situer 10% sous le seuil réglementaire,
- le procédé d'injection de SO₃ dans le charbon, pour réduire les émissions de poussières de la centrale charbon de Saint-Ouen de 450 MW à 20mg/Nm³, à comparer un à seuil réglementaire de 35mg/Nm³, a été implémenté sur une des chaudières de cette centrale, et sera testé en 2012 avant implémentation sur la seconde chaudière,
- le traitement d'eau complémentaire de 100 m³/h par osmose inverse et ultrafiltration à Grenelle a été réceptionné en février 2011.

VIII COMPTES ANNUELS

COMPTES SOCIAUX : le chiffre d'affaires est en baisse de 10% compte tenu d'une rigueur climatique la plus faible depuis 140 ans. La marge brute baisse de 22%, le résultat net baisse de 39% en raison d'une hausse du taux d'imposition.

Le **chiffre d'affaires** est en baisse de 10%, passant de 396 M€ en 2010 à 358 M€ en 2011, provenant de la baisse de 22% des volumes de chaleur vendue en lien avec une rigueur climatique la plus défavorable connue. Les ventes d'électricité et la redevance forfaitaire d'abonnement progressent respectivement de 6% et de 5%.

La **marge sur énergies** baisse significativement de 121 M€ en 2010 à 97 M€ en 2011 en raison de la baisse des volumes vendus. L'amélioration du mix énergétique, en lien avec la faible rigueur, équilibre la très forte hausse du prix des énergies fossiles (fioul + 28%, charbon + 17%, gaz + 25%).

Les **dépenses d'entretien** progressent et sont significatives (42 M€ en 2010 et 43 M€ en 2011).

Les **dotations nettes des reprises des provisions et la charge d'amortissements** augmentent de 40 M€ en 2010 à 43 M€ en 2011.

Le **résultat net** est en baisse, de 30 M€ en 2010 à 18 M€ en 2011, en raison de la baisse du résultat d'exploitation de 13 M€, l'amélioration du résultat financier de 2 M€ étant compensée par la baisse du résultat exceptionnel et de la charge de l'impôt sur les Sociétés.

COMPTES CONSOLIDÉS : le chiffre d'affaires et le résultat net consolidés baissent en 2011 respectivement de 12% et 21% par rapport à 2010.

Ces comptes consolidés prennent en compte les résultats des filiales (Cogé Vitry, Climespace, CVE, CVD, Tiru et TRS).

La baisse du **chiffre d'affaires** de 12%, de 481 M€ en 2010 à 422 M€ en 2011, provient de la baisse des ventes de chaleur de 13%, de 348 M€ en 2010 à 302 M€ en 2011 en lien avec la rigueur climatique plus défavorable en 2011, de la baisse de 18 M€ des ventes au Concédant, et de la hausse des ventes d'électricité de 5 M€ en raison de la hausse du prix du gaz.

Le **résultat opérationnel courant** baisse de 49 M€ en 2010 à 39 M€ en 2011. La marge sur énergie baisse de 21 M€ en lien avec la baisse des volumes de chaleur vendue, la marge sur coûts fixes s'améliore de 8 M€, et les charges relatives aux provisions et à la concession baissent de 3 M€ entre 2010 et 2011.

La **contribution des Sociétés mises en équivalence** (Climespace, Tiru, CVD, TRS) est stable à 3 M€.

Le **résultat financier** s'améliore de 1 M€ entre 2010 et 2011 et reste très bas (charge de 7 M€ dont 5 M€ au titre des retraites) en raison de taux d'intérêt très bas et de la capitalisation des intérêts intercalaires sur les investissements, dont la canalisation structurante "T3" et la géothermie Paris Nord-Est.

Le **résultat net** consolidé est en baisse, de 30 M€ en 2010 à 24 M€ en 2011, avec une baisse similaire de la charge fiscale de 14 M€ en 2010 à 12 M€ en 2011.

IX PERSPECTIVES

L'exercice 2012 est celui de la mise en service des investissements très importants :

- canalisation structurante "T3" reliant le Sud au Nord du réseau par l'Est de Paris, et permettant les raccordements riverains, à Paris ou en 1^{ère} couronne,
- projet Paris Nord-Est de géothermie profonde permettant une production combinée de chaud et de froid et une diffusion par des réseaux construits sur la ZAC Claude Bernard et la ZAC Curial.

Les études et autorisations pour les travaux relatifs à la mise en conformité des centrales fioul doivent être achevées pour réalisation pendant les étés 2013 à 2015.

CPCU poursuit en parallèle les études pour le verdissement du réseau : co-combustion bois charbon à Saint-Ouen et centrale biomasse.

X RÉSULTAT DES PARTICIPATIONS

CLIMESPACE (PARTICIPATION CPCU POUR 22%)

Concessionnaire de la Ville de Paris au titre d'une délégation de service public de production et de distribution d'eau glacée, CLIMESPACE poursuit son développement avec des raccordements Clients en augmentation de 16 MW portant la puissance souscrite à 347 MW.

Le chiffre d'affaires IFRS baisse de 5 M€ :

- (i) Le chiffre d'affaires d'exploitation augmente de 3 M€ en raison des nouveaux raccordements Clients et d'une rigueur climatique plus favorable qu'en 2010 qui compense la baisse des consommations observées depuis plusieurs années,
- (ii) Le chiffre d'affaires de développement augmente de 2 M€ en raison du principe comptable de linéarisation des droits de raccordement sur la durée restante de la concession,
- (iii) Les ventes au concédant baissent de 10 M€ en lien avec la fin des travaux de la centrale Auber et du réseau structurant de Beaugrenelle.

Le résultat net (IFRS) est stable, la hausse du chiffre d'affaires liée à l'activité (5 M€) étant compensée par l'augmentation des amortissements (mise en service de la centrale Auber), par la hausse du coût des énergies et par l'indemnité d'assurance Semapa perçue en 2010.

Les investissements de renouvellement augmentent fortement, passant de 1 M€ sur 2010 à 7 M€ en 2011, avec le renouvellement des tours aéroréfrigérantes de la centrale Opéra.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2010	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	71 244	72 417
RÉSULTAT NET SOCIAL	9 368	11 538
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	78 114	73 367
RÉSULTAT NET IFRS	9 080	9 216

TIRU (PARTICIPATION CPCU POUR 19%)

Le chiffre d'affaires social et IFRS baissent significativement entre 2010 et 2011 en raison de la fin des contrats avec le Syctom (i) de l'exploitation de l'usine d'Ivry fin janvier 2011 et (ii) de la valorisation des ferrailles et de la fin du contrat de Strasbourg.

L'exploitation des usines du Groupe s'est déroulée de manière satisfaisante sur l'année 2011, hormis un incendie du local TGBT de la filiale CIDEME à Villefranche, d'un coût significatif de 4 M€ (avarie et risque de défaillance du prestataire en charge du traitement des mâchefers).

Le résultat net social est en baisse significative en raison des arrêts d'exploitation mentionnés ci-avant, atténuée par la plus value de cession de la filiale Tirfer (0,5 M€).

Le résultat net IFRS est en baisse de 8% compte tenu des éléments suivants :

- l'augmentation de l'ordre de 20% des cours de valorisation matière en France ainsi qu'au Canada avec la filiale RSC a pour effet une augmentation du résultat de + 2 M€,
- un produit d'assurance comptabilisé chez CYDEL et relatif à l'avarie du GTA en 2010 a un effet positif de 2 M€.
- une charge d'impôt moindre (y compris impôt différé sur CIDEME) pour un profit de 4 M€.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2010	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	93 050	56 375
RÉSULTAT NET SOCIAL	4 922	3 522
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	232 690	205 012
RÉSULTAT IFRS NET	6 408	5 881

SNC COGÉ VITRY (PARTICIPATION CPCU POUR 50%)

Cette Société exploite une cogénération chaleur/électricité de 125 MW, laquelle a bien fonctionné techniquement en 2011, avec un taux de disponibilité proche de 97%.

Le chiffre d'affaires augmente de 3% entre 2010 et 2011 et s'analyse comme suit :

- les ventes d'électricité sont en hausse de 10% en corrélation avec la hausse du prix de gaz,
- les ventes de chaleur à CPCU sont en baisse de 9%, avec une hausse de 2% des ventes en mode cogénération et une baisse de 22% des ventes en mode chaudière gaz en raison de la faible rigueur climatique.

Le résultat est en forte hausse en raison d'un contrat d'achat de gaz plus favorable.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2010	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	66 601	68 778
RÉSULTAT NET SOCIAL	4 407	6 910
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	66 601	68 778
RÉSULTAT NET IFRS	3 735	6 932

SNC CHOISY VITRY ÉNERGIE (PARTICIPATION CPCU POUR 55%)

Cette Société achète la chaleur à CPCU, la transporte et la transforme en eau chaude dans une sous-station d'échange, avant de la vendre à CVD qui la distribue parmi les abonnés des communes de Choisy et de Vitry.

L'exploitation 2011 a été satisfaisante.

Le chiffre d'affaires baisse de 6% en raison de :

- le chiffre d'affaires proportionnel R1 baisse de 5% avec une baisse des volumes vendus de 16% de 242 GWh en 2010 à 203 GWh en 2011, et une hausse des prix de 9%,
- le chiffre d'affaires R2 baisse de 9% en raison d'un effet de l'avenant 5 au contrat de concession : la durée d'amortissement des installations augmente de 20 à 30 ans diminuant les amortissements, cette baisse de charge étant répercutée intégralement à CVD.

Le résultat baisse de manière non significative, la baisse de marge sur la facturation R1 n'étant pas totalement compensée par la baisse des frais financiers.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2010	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	12 130	11 355
RÉSULTAT NET SOCIAL	270	257
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	12 130	11 355
RÉSULTAT NET IFRS	209	282

SNC CHOISY VITRY DISTRIBUTION (PARTICIPATION CPCU POUR 45%)

Cette Société distribue aux Clients finaux l'énergie achetée à la SNC Choisy Vitry Énergie.

Cette Société a poursuivi son exploitation de manière satisfaisante.

Le chiffre d'affaires social baisse de 4% en raison de la baisse des volumes vendus de 11%, et d'une hausse tarifaire moyenne de 7%.

Le contrat de concession a fait l'objet de deux avenants entrés en application au cours de l'exercice :

- l'avenant 7 a modifié l'indexation du terme R21, à présent reflet des frais financiers,
- l'avenant 8 augmente la durée d'amortissement des installations de 20 à 30 ans, permettant une baisse du terme R2 de 3%.

Les ventes au concédant correspondent aux extensions de réseau et aux raccordements de nouveaux Clients et s'élèvent à 1,7 M€ en 2011, en augmentation de 18% par rapport à 2010.

Le résultat est impacté à hauteur de 0,1 M€ par un impayé Client.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2010	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	14 823	14 204
RÉSULTAT NET SOCIAL	-236	- 681
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	16 284	15 982
RÉSULTAT NET IFRS	- 226	- 371

TRS TRANSPORTS RÉUNIS SERVICES (PARTICIPATION CPCU POUR 26%)

L'activité de cette filiale consiste essentiellement au :

- traitement (conassage) du charbon destiné à des chaufferies raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la chaufferie CPCU de Saint-Ouen,
- stockage du bois pour des chaufferies raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la chaufferie Curma (filiale de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES) de Massy-Palaiseau,
- stockage des mâchefers issus de la combustion du charbon.

Le chiffre d'affaires augmente de 8% en dépit d'une baisse d'activité en lien avec la faible rigueur climatique, en raison d'un ajustement tarifaire de même ordre, en raison des charges de renouvellement du concasseur et de la mise en conformité des activités bois et charbon du site.

TRS a signé un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec le Port Autonome de Paris résiliant cette convention au 31/12/2010, et autorisant une occupation de 3 mois renouvelable jusqu'au 30/06/2013, dans le cadre de la réponse de Cogé Vitry à l'appel d'offre CRE4 ayant pour objet la réalisation d'une centrale biomasse. TRS deviendrait ainsi sous-occupant de Cogé Vitry, tout en continuant l'activité actuelle de charbon.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2010	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	3 579	3 851
RÉSULTAT NET SOCIAL	42	121
CHIFFRE D'AFFAIRES IFRS	3 579	3 851
RÉSULTAT NET IFRS	44	121

XI ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Les deux premières semaines de février 2011 ont été particulièrement rigoureuses avec des températures de l'ordre de -8°C le matin.

L'outil de production et le réseau ont fonctionné de manière satisfaisante.

XII CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS DIVERSES

CAPITAL SOCIAL

Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice 2011 : le capital social de CPCU s'élevait au 31 décembre 2010 à 27 605 120 €, divisé en 1 725 320 actions d'un nominal de 16 €.

ACTIONNARIAT

Aucune modification significative de l'actionariat n'est intervenue au cours de l'exercice 2011. Le capital de CPCU est détenu au 31 décembre 2011 par GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, la Ville de Paris et le public à hauteur respectivement de 64,39%, 33,50% et 2,11% du capital et des droits de vote.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour les exercices 2008 et 2009, le dividende distribué a été de 3 € par action.

Pour l'exercice 2010, le dividende distribué a été de 3,15 € par action.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

ÉCHÉANCE DE LA DETTE FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article D 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, les soldes fournisseurs créditeurs au 31/12/2010 et 31/12/2011 s'élèvent à :

DATE	SOLDE FOURNISSEURS (M€)	ECHU	ECHU JANVIER ANNEE SUIVANTE	ECHU FEVRIER ANNEE SUIVANTE
31/12/2010	31,5	20	11,5	0
31/12/2011	27,4	0	26,8	0,6

31 455 363,82 M€, dont 11 758 361,44 M€ à échéance 31/01/2012, et 11 519,82 M€ à échéance 28/02/2012.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(article L.225-100 alinéa 7 du Code de commerce)

Néant

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes vous apportera toutes précisions utiles sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, lesquelles ont été autorisées préalablement par le Conseil d'Administration de la Société.

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur François DAGNAUD :

Administrateur de CPCU.

Monsieur Jean VUILLERMOZ :

Administrateur de CPCU.

Madame Olivia POLSKI :

Administratrice de CPCU, SYCTOM, PAX PROGRES PALLAS et du SIAAP.

Monsieur Hervé BENESSIANO :

Administrateur de CPCU, Société Économique Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris et du SYCTOM.

Monsieur Joël GRÉGOIRE :

Administrateur de CPCU et GEPSA.

Monsieur François DUPOUX :

Administrateur de CPCU et de CLIMESPACE, Président de la FEDENE, Représentant Permanent de CLIMESPACE pour CLIMAESPACO.

Monsieur Thierry FRANCK DE PRÉAUMONT :

Président Directeur Général de CPCU,
Président Directeur Général de CLIMESPACE (depuis le 7 avril 2011),
Représentant permanent CPCU pour TIRU.

Monsieur Jean-Pierre NEGRE :

Administrateur de CPCU et CSL (depuis le 9 mars 2011),
Président de COFELY Finance et Investissement SAS, de COFELY ENERGIES SERVICES SAS et de CI2E SAS (du 9 mars 2011 au 1er juillet 2011),
Représentant permanent de COFELY Finance et Investissement pour CLIMESPACE, de GDF SUEZ E.S. pour TIRU (à compter du 5 janvier 2011), de CURCHAL pour SOCCRAM (depuis le 9 mars 2011) et de THION pour SICAR (depuis le 9 mars 2011).

Monsieur Gilbert REGLIER :

Représentant permanent de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES pour CPCU, CLIMESPACE, GEPSA,
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de NE VARIETUR SA,
Président du Conseil d'Administration et Administrateur de FINERGAZ,
Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES.

Monsieur Jérôme TOLOT :

Représentant Permanent de GDF SUEZ pour CPCU,
Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ en charge de la Branche Énergie Services,
Directeur Général et Administrateur de GDF SUEZ Énergie Services,
Membre du Comité de Direction de GDF SUEZ (depuis le 1er mai 2011),
Membre du Conseil de Surveillance de Savelys,
Administrateur de SUEZ Environnement Company,
Administrateur de la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz -SMEG (Monaco), de GDF SUEZ University, Axima Seitha, Cofely Italia SPA, GDF SUEZ Energy Services España, INEO, Cofely Nederland NV (Pays-Bas), et de la fondation d'Entreprise GDF SUEZ,
Président du Conseil d'Administration de GDF SUEZ Energy Services International (Belgique) (depuis le 05 avril 2011), de Tractebel Engineering (Belgique) et de Fabricom SA (Belgique).

XIII ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

Au cours de l'exercice 2011, Monsieur Vincent BERJOT, Directeur des finances de la Mairie de Paris, a été nommé en qualité de Censeur par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31 août 2011, en remplacement de Monsieur Alain BAYET appelé à d'autres fonctions, pour le temps restant à courir sur le mandat de ce dernier. Cette cooptation doit être ratifiée par la présente Assemblée Générale des Actionnaires du 14 juin 2012.

Les mandats des Administrateurs GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, Monsieur Thierry FRANCK de PREAUMONT, Monsieur François DUPOUX, ainsi que le mandat de Censeur et des Commissaires aux Comptes, titulaires et suppléants arrivent à expiration à l'occasion de la présente Assemblée.

Aucun autre mandat d'Administrateur en fonction n'arrive à échéance à l'occasion de la présente Assemblée.

La Direction Générale est exclusivement assurée par le Président du Conseil d'Administration.

XIV RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération du Président, Monsieur Thierry FRANCK de PREAUMONT, est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Cette part variable est fonction pour moitié d'indicateurs qualitatifs individualisés, et pour moitié d'indicateurs financiers, à savoir le résultat opérationnel courant, le free cash flow, et le résultat net du Groupe.

En 2011, la rémunération nette du Président s'est élevée à 153 K€ dont 58 K€ au titre de la part variable.

XV RISQUES DE CPCU

Les risques font l'objet d'une analyse, d'une quantification et d'actions de suivi afin d'en maîtriser les conséquences.

CPCU est soumise aux risques relatifs à l'exploitation normale de ses installations, risques inhérents à la climatologie et donc liés à la demande, risques sur les approvisionnements et les cours des énergies fossiles, risques sur les taux de change et aux risques sur les accidents du travail.

Par ailleurs, les risques économiques et techniques suivants sont identifiés et font l'objet d'un pilotage par la Direction Générale.

1 RISQUES AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

1.A RISQUE DE PERTE DE MARGE SUR LES COGÉNÉRATIONS À LA FIN DES CONTRATS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ « 97-01 »

Les cogénérations de CPCU à Saint-Ouen et de Cogé Vitry à Vitry bénéficient d'un contrat de vente d'électricité à EDF d'une durée de 12 ans, s'achevant en 2013.

Le prix de vente de l'électricité supérieur au prix du marché, ainsi que les dispositions fiscales, encouragent ce mode de production en raison de son impact favorable au niveau environnemental.

Aucune disposition ne prévoyant le renouvellement de ces contrats en 2013, une perte de marge significative est possible au-delà de cette date.

1.B RISQUE AU NIVEAU DE L'ALLOCATION DES QUOTAS DE GES (GAZ À EFFET DE SERRE)

CPCU et sa filiale Cogé Vitry ont bénéficié d'allocations de quotas dans le dispositif mis en place pour la 1^{ère} période (2005-2007) ainsi que pour la 2^{ème} (2008-2012). Les allocations de cette dernière sont en baisse de 21% par rapport à celles de la 1^{ère} période.

Le 3^{ème} Plan National d'Allocations des Quotas de gaz à effets de serre pour la période 2013 à 2020 a été rendu public par l'Etat. Ce plan est le dernier à allouer des quotas gratuits de CO₂, en baisse croissante de 44% en 2013 à 76% en 2020 par rapport au plan précédent.

Les quotas seront une charge d'exploitation croissante pour CPCU à compter de 2013, laquelle devra être répercutée au Client final.

1.C RISQUE CONCURRENTIEL

Les risques économiques mentionnés ci-dessus, ainsi que les variations du prix des énergies (fatales et fossiles), peuvent être répercutés au niveau des tarifs avec deux limites :

- pour les ventes à l'intérieur du territoire concédé, les tarifs de CPCU sont limités par le mécanisme du Tarif Maximum Autorisé (TMA) figurant à l'article 13 du Traité de concession. Le TMA varie en fonction d'indices d'énergie, de travaux et de salaires, mais ne prend pas en compte les deux risques ci-dessus,
- CPCU ne peut ajuster ses tarifs sans prendre en compte ceux de ses concurrents, essentiellement les énergies fossiles et l'électricité. Les mécanismes de régulation sur les tarifs électriques et d'aide aux moyens de chauffage individuels présentent un risque de perte de marché pour CPCU.

2 RISQUES AU NIVEAU TECHNIQUE

2.A RISQUE D'INONDATION

Une forte crue de Seine aurait des conséquences sur le fonctionnement et l'intégrité des installations de CPCU, et donc sur la qualité du service d'autant plus importantes que le niveau de la crue serait élevé.

Les sites de production, y compris les usines SYCTOM, situés en bord de Seine sont vulnérables au niveau de leur approvisionnement en combustibles et de leur accessibilité, puis éventuellement par le risque d'invasion par l'eau. Pour le réseau vapeur, le risque principal réside dans son inondation par des venues d'eau via les accès et ventilations d'ouvrages, en cas de submersion des voies empruntées par les canalisations.

Un recueil de procédures définit les dispositions à mettre en œuvre, selon l'évolution de la crue, allant de la simple surveillance jusqu'à la mise hors service de sites de production ou de tronçons du réseau vapeur.

Une crue de grande ampleur se traduirait par des coûts de remise en état des installations inondées ainsi que par des pertes d'exploitation liées à la réduction de la fourniture de chaleur et à la dégradation du mix énergétique.

2.B RISQUE DE DÉGRADATION DU RÉSEAU DE RETOURS D'EAU

Le non-retour de condensats aux sites de production a pour conséquences :

- un risque de défaillance de fourniture de chaleur par grand froid si les capacités de production d'eau d'appoint devenaient insuffisantes,
- un surcoût lié à la production de cette eau d'appoint à partir d'eau de Seine et à l'énergie complémentaire à fournir compte tenu de la température des condensats,
- en cas de fuites sur la tuyauterie de retour de condensats du réseau, un risque de dommages collatéraux.

Pour améliorer la restitution des condensats, un programme de rénovation du réseau structurant est engagé, avec la mise en œuvre de technologies limitant les risques de corrosion des tuyauteries de condensats.

2.C RISQUE DE NON-CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Les installations de production de CPCU sont régies par les réglementations sur les grandes installations de combustion et les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'évolution du contexte réglementaire, tant au niveau européen que national et local, implique à moyen terme une transformation profonde des installations d'appoint/secours fonctionnant au fioul lourd, en particulier pour respecter les seuils de rejets atmosphériques.

Un plan global d'adaptation des chaufferies à ces évolutions réglementaires est à l'étude et devra être approuvé par l'autorité administrative (DRIEE). Sa mise en œuvre nécessitera de lourds investissements, tels que l'installation de systèmes de traitement de fumées sur les chaudières fioul ou leur transformation pour brûler du gaz.

XVI PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 354 479,79 €.

- Distribution de dividendes aux actionnaires..... 6 038 620,00 €
 - Report à nouveau du solde..... 12 315 859,79 €
- Soit un dividende de 3,50 € par action.

XVII RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de sa date de constitution en juillet 1928, la durée de la Société CPCU est à ce jour limitée au 10 juillet 2027, telle que mentionnée sur son extrait K-bis.

La prolongation est nécessaire aujourd'hui pour permettre à la Société CPCU :

- d'investir aujourd'hui et au-delà de 2027 dans les nouvelles centrales de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables, telles que le projet Biomasse Métropole,
- d'être candidate aux appels d'offres d'attribution de délégation de service public concernant la production et la distribution de chaleur,
- de permettre à la Ville de Paris d'assurer la continuité du service public de distribution de chaleur au terme de la convention de concession actuelle.

Le Conseil d'Administration est tenu de consulter les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire qui ont seuls le pouvoir de décider ou de refuser cette prorogation.

Il est proposé que cette Assemblée se tienne à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour l'approbation des comptes, qui sera en conséquence une Assemblée Générale Mixte.

Un projet de résolution sera soumis à l'Assemblée en vue de proroger la durée de la Société de cinquante ans à compter de la décision de l'Assemblée, soit le 14 juin 2012.

Cette même résolution, si elle était adoptée, confierait au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette prorogation et modifier corrélativement les statuts de la Société.

XVIII INFORMATIONS SOCIALES

Selon l'article L.225-102-1 et R.225-104 et du Code de commerce

EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2011

	2011			
	CADRE	MAITRISE	EXECUTION	TOTAL
AGENTS STATUTAIRES	137	326	64	527
AGENTS NON STATUTAIRES	17	14	16	47
TOTAL	154	340	80	574

A noter :

- l'effectif CDI a augmenté de 4,7% (de 508 CDI au 31/12/2010 à 532 CDI au 31/12/2011),
- le nombre des alternants (42 contrats au 31/12/2011 pour 37 au 31/12/2010) représente 6,3% équivalent temps plein, de l'effectif annuel moyen payé en CDI (l'obligation légale étant de 4%, l'objectif Groupe de 5%),
- le renforcement des équipes projet (Biomasse, rénovation des chaudières fioul, projet GIC, ...) et ingénierie dans le cadre de la nouvelle organisation au 01/07/2011.

EMBAUCHES

	2011			
	CADRE	MAITRISE	EXECUTION	TOTAL
EMBAUCHES DE STATUTAIRES	19	14	16	49
REINTEGRATIONS	0	2	0	2
EMBAUCHES DE NON STATUTAIRES	12	5	7	24
TOTAL	31	21	23	75

L'impulsion donnée l'année passée en termes de mobilité interne, mobilité Groupe et recrutements externes, se confirme. 75 postes ont été publiés en 2011 (créations, mobilités naturelles), dont 26 pourvus en interne et 49 en mobilité Groupe ou recrutements externes.

DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

	2011			
	CADRE	MAITRISE	EXECUTION	TOTAL
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLEES (1)	243 394	596 227	165 387	1 005 008
DONT HEURES SUPPLEMENTAIRES	0	15 426	3 655	19 081
HEURES RECUPEREES SUR H.S.	47	4 903	1 186	6 136
HEURES RECUPEREES SUR ASTREINTE	514	1 260	5	1 779
HEURES RECUPEREES SUR JOURS FERIES	105	1 639	451	2 195
NOMBRE DE SALARIES AYANT BENEFICIE D'UN REPOS COMPENSATEUR (RECUPERATION)	21	177	47	245
NOMBRE DE SALARIES A TEMPS PARTIEL	1	4	0	5
NOMBRE DE SALARIES AYANT BENEFICIE TOUT AU LONG DE L'ANNEE DE DEUX JOURS DE REPOS HEBDOMADAIRE CONSECUTIFS	TOUT LE PERSONNEL, SOIT L'EFFECTIF MOYEN MENSUEL DE L'ANNEE :			553
NOMBRE DE JOURS DE CONGES ANNUELS				26 + 1
NOMBRE DE JOURS FERIES ET DE JOURS DE PONT PAYES				10 JOURS

(1) Nombre d'heures théoriques.

L'augmentation des effectifs a permis de diminuer le nombre d'heures supplémentaires effectuées de 2,5% (19 554 heures en 2010 et 19 081 en 2011).

ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

	2011			
	CADRE	MAITRISE	EXECUTION	TOTAL
MONTANT DES VERSEMENTS EFFECTUES A DES ENTREPRISES EXTERIEURES POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	SANS OBJET			
ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE	105 372	555 855	669 484	1 330 711

ABSENCE

	2011			
	CADRE	MAITRISE	EXECUTION	TOTAL
NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE POUR MALADIE				
AGENTS STATUTAIRES	969	3 368	464	4 801
AGENTS NON STATUTAIRES	0	214	68	282
TOTAL	969	3 582	532	5 083
TAUX D'ABSENCE MALADIE (Y COMPRIS LONGUE MALADIE)	2.79%	4.21%	2.25%	3.54%
NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE POUR ACCIDENT DE TRAVAIL ET DE TRAJET				
AGENTS STATUTAIRES	2	412	27	441
AGENTS NON STATUTAIRES	0	0	0	0
TOTAL	2	412	27	441
TAUX D'ABSENCE ACCIDENT DE TRAVAIL	0.01%	0.48%	0.11%	0.31%
NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE POUR MATERNITE				
AGENTS STATUTAIRES	69	259	0	328
AGENTS NON STATUTAIRES	0	0	0	0
TOTAL	69	259	0	328
NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE POUR CONGES AUTORISES				
AGENTS STATUTAIRES	256	443	65	764
AGENTS NON STATUTAIRES	1	86	22	109
NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PRE-RETRAITE	130	121	0	251
NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE ANCIENNETE	138	233	0	371
TOTAL	525	883	87	1 495
NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE IMPUTABLES A D'AUTRES CAUSES				
AGENTS STATUTAIRES	187	1 195	348	1 730
AGENTS NON STATUTAIRES	0	0	22	22
TOTAL	187	1 195	370	1 752

Les jours sont comptabilisés en ouvrés.

L'absence pour cause de maladie et accidents du travail appelle les remarques suivantes :

- stabilité du taux d'absence pour accident de travail et de trajet. Il est cependant à noter que le taux de gravité des accidents de travail seuls (hors accident de trajet) affiche une baisse significative passant de 0,83% en 2010 à 0,48% en 2011,
- baisse du taux d'absence pour maladie continue depuis 3 ans (de 4,13% en 2009 à 3,54% en 2011).

L'absence pour cause de congés appelle l'observation suivante :

- légère hausse générale de la prise des congés (régularisation des stocks de congés non pris).

MONTANT CONSACRÉ À LA FORMATION CONTINUE

MONTANTS EN EUROS	2011		
	DEPENSES DIRECTES LIBERATOIRES	DEPENSES INDIRECTES NON LIBERATOIRES	TOTAL
REMUNERATION DES STAGIAIRES	162 700	80 365	243 065
COÛT PÉDAGOGIQUE	345 683	103 016	448 699
ORGANISMES AGREES CIF/AGEFOS TTC	260 206	0	260 206
AUTRES FRAIS	3 977	1 323	5 300
TOTAL	772 566	184 704	957 270

Soit un pourcentage de la masse salariale calculé sur l'ensemble de la formation professionnelle de 3,57%.

Le pourcentage calculé sur les dépenses directes libératoires est de 2,7% (l'obligation légale est de 1,6%).

HANDICAPÉS

	2011			
	CADRE	MAITRISE	EXECUTION	TOTAL
NOMBRE D'EQUIVALENT TRAVAILLEURS HANDICAPES (ARTICLE R 512-2 DU CODE DU TRAVAIL)	2	18	0	20
NOMBRE D'INCAPACITES A LA SUITE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL INTERVENUS DANS L'ENTREPRISE (TAUX SUPERIEUR OU EGAL A 10%) (CUMUL)	2	6	0	8

RÉMUNÉRATIONS

MONTANTS DES REMUNERATIONS HORS AVANTAGES FAMILIAUX (EN €)	2009	2010	2011
AGENTS STATUTAIRES H+F	4 056	4 154	4 197
AGENTS NON STATUTAIRES H+F	3 887	3 520	4 511
ENSEMBLE DES SALARIES (STATUTAIRES ET NON STATUTAIRES)			
HOMMES	4 107	4 221	4 274
FEMMES	3 703	3 691	3 827
ENSEMBLE DES SALARIES	4 047	4 137	4 200
BONUS ET HEURES SUPPLEMENTAIRES	189	189	188
REMUNERATION BRUTE POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS (HORS HEURES SUPPLEMENTAIRES)	3 857	3 948	4 012

MONTANT DE LA DADS 2011 : 26 816 454

MONTANTS DES REMUNERATIONS AVEC AVANTAGES FAMILIAUX (EN EUROS)	2009	2010	2011
REMUNERATION MENSUELLE MOYENNE CADRE	5 652	5 980	5 872
REMUNERATION MENSUELLE MOYENNE MAITRISE	3 679	3 817	3 851
REMUNERATION MENSUELLE MOYENNE EXECUTION	2 511	2 558	2 588
REMUNERATION MENSUELLE MOYENNE DIVERS (CDD, SCOLAIRES, ETC.)	1 457	1 814	1 400

PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

MONTANTS EN EUROS ET AU TITRE DE	2009	2010	2011
MONTANT DE LA RESERVEDE PARTICIPATION	872 276	940 615	1 045 143
MONTANT DE L'INTERESSEMENT	1 386 701	2 061 706	1 969 160

MONTANT DES CHARGES SOCIALES VERSÉES EN 2011

NATURE (MONTANTS EN EUROS)	
COTISATION MUTUELLE	1 188 168
COTISATION RETRAITE PREVOYANCE	6 173 506
PROVISION CHARGES SOCIALES	4 246 941
DONT DROITS SOCIAUX PASSES	1 358 921
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	318 063
TOTAL 2011	13 285 599

LES ŒUVRES SOCIALES

MONTANTS EN EUROS	2009	2010	2011
SUBVENTIONS COMITE D'ENTREPRISE Dédution faite des contributions de l'entreprise aux frais d'expertise, à l'établissement des PV, ...	47 543	46 000	45 353
CONTRIBUTION AUX OEUVRES SOCIALES	650 605	702 275	751 779

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Les fonds communs de placement entreprise à disposition des salariés sont tenus par la BNP PARIBAS et sont les suivants :

- FCPE MULTIPAR SOLIDAIRE SR
- FCPE MULTIPAR ÉQUILIBRE
- FCPE MULTIPAR SÉCURITÉ
- COMPTE COURANT BLOQUÉ, initialement ouvert pour la participation

RELATIONS ENTRETENUES AVEC SOCIÉTÉS OU ASSOCIATIONS

Dans le cadre de l'alternance, CPCU a été présente aux côtés de GDF SUEZ au Forum de l'Alternance à la Cité des Sciences et de l'Industrie et à la Fête de l'alternance, organisée au stade Charlety.

Des actions de partenariat sont menées avec des centres pédagogiques tels que l'AFPA avec qui CPCU réalise une formation en alternance d'un niveau BAC Pro.

Par ailleurs, CPCU accueille une vingtaine de stagiaires scolaires chaque année. Leurs profils sont variés : BAC Pro, BTS, Master, Ecole d'Ingénieur. Des liens privilégiés avec certaines écoles ou universités se nouent (Paris Tech).

En ce qui concerne les écoles d'ingénieurs, CPCU travaille avec les écoles spécialisées en thermique ou avec les écoles cibles comme l'EIVP et l'UTC de Compiègne.

Côté emploi, CPCU a participé au forum annuel Paris Pour l'Emploi avec deux stands dont un sur la partie du forum réservée aux demandeurs d'emploi en situation de handicap, ainsi qu'à des actions ciblées sur la ville de Saint-Ouen (Explora Jeunes et Handicafé).

RAPPORT D'ACTIVITE ENVIRONNEMENTAL 2011

selon les articles L.225-102-1 et R.225-104 et R.225-105
du Code de commerce

1° La consommation de ressources en eau, matières premières et énergie avec, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et dont la liste sera déterminée par arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'industrie, les nuisances sonores ou olfactives et les déchets :

Les consommations d'eau, de matières premières et d'énergie, la production énergétique et les rejets atmosphériques sont détaillés dans les tableaux et graphiques ci-après.

CPCU a pris les mesures suivantes pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables :

- le rendement des installations de cogénération de Vitry et de Saint-Ouen est supérieur de 20% à celui des procédés classiques de production de chaleur et d'électricité, se traduisant par une économie annuelle de 80 000 TEP,
- le recours prioritaire à la vapeur produite par les usines SYCTOM de valorisation des déchets urbains
En année normale, cette énergie locale et fatale évite la consommation de 260 000 TEP et l'émission de 800 000 tonnes de CO₂. Sur l'année 2011, la part de vapeur issue de l'incinération des Ordures Ménagères livrée sur le réseau a représenté 43% de la quantité totale contre 35% en 2010. Cette augmentation significative de la valorisation thermique des déchets dans le «mix» énergétique de CPCU est principalement liée aux conditions climatologiques de l'année et du plus faible engagement des moyens de production d'appoint/secours,
- une opération de géothermie profonde, associée à la création d'un réseau d'eau chaude, desservira le nouveau secteur de Paris Nord-Est. Le forage jusqu'au Dogger a été réalisé en 2009. La construction de la centrale de production est en cours avec une date de mise en service à la fin 2012. Le procédé de revalorisation de la ressource du Dogger est original puisqu'il associe une production de chaud et de froid au travers de thermo-frigo-pompes. L'énergie thermique sera distribuée au moyen de réseaux caloporteurs en acier pré-isolé. Le réseau d'eau chaude sera une boucle constituée de 3 tubes pour alimenter des consommateurs, moyenne et haute température, permettant une récupération optimale de la ressource géothermale. Le réseau d'eau glacée sera une boucle classique constituée de 2 tubes,
- les grands secteurs en développement sont desservis en chaleur par des boucles d'eau chaude à moins de 110 C° depuis une station d'échange principale vapeur/eau. Ce mode de distribution locale de chaleur se caractérise par une meilleure efficacité énergétique globale et se révèle adapté à la valorisation de la ressource géothermique. L'inertie thermique d'un réseau d'eau chaude permet de lisser les pointes de consommation et ainsi de limiter le recours aux moyens de production de pointe. Son association avec le réseau vapeur structurant permet de bénéficier de leurs avantages respectifs. CPCU gère, à fin 2011, 16 boucles d'eau chaude pour une puissance raccordable maximale de 379 MW.

CPCU étudie les projets suivants pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables :

- suite au succès des essais de co-combustion bois et charbon réalisés en 2009, les études de mise en place de solutions de "logistique douce" du bois-énergie envisagé (granulés de bois) ont abouti à l'établissement d'un dossier de demande de modification de l'autorisation d'exploiter de la centrale Saint-Ouen 2, actuellement instruit par les services de la DRIEE. L'avancement de ce projet est en attente d'un terrain de déchargement avec des voies ferrées. Sous cette réserve, un mélange bois/charbon de 30%/70% représenterait une augmentation de l'ordre de 6% du mix énergétique en énergies renouvelables de CPCU,
- le projet de création d'une nouvelle centrale biomasse sur le port de Gennevilliers avance sur différents plans avec notamment la désignation par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) du projet parmi ceux retenus dans le cadre de l'appel d'offres "CRE4". Pour des puissances de 120 MW thermiques et 18 MW électriques, la centrale serait alimentée par des bois en fin de vie (150 000 t/an) et par du bois sylvicole (100 000 t/an). Elle représenterait environ 10% du mix énergétique CPCU à l'horizon 2016,
- CPCU examine la possibilité d'alimenter certaines de ses chaudières fioul par du biofioul. Des essais seront réalisés courant 2012 dans les centrales d'Ivry-sur-Seine et de Grenelle. L'objectif est d'accroître la part d'énergies renouvelables et de récupération. La combustion de biofioul devrait aussi avoir un impact positif sur les rejets atmosphériques, ce combustible produisant peu ou pas d'oxydes de soufre et de poussières,

- le biométhane constitue l'énergie renouvelable la plus séduisante pour CPCU. Le marché du biométhane fonctionnera sur un principe proche de celui de l'électricité verte aujourd'hui, avec des certificats d'origine. Toutefois, le marché du biométhane tarde à se mettre en place malgré les perspectives intéressantes mises en avant lors du Grenelle de l'Environnement.

Des actions visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique sont menées au niveau de la consommation des immeubles raccordés :

- En application de la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, CPCU est soumise à une obligation d'économies d'énergie en tant que vendeur de chaleur à des consommateurs finals pour plus de 400 GWh par an.
Afin de répondre à cet objectif, des actions d'économies d'énergie sont menées par des travaux sur le réseau de distribution (les sites de production sont exclus du dispositif car soumis au système d'échange de quotas de CO₂) et l'accompagnement des Clients s'agissant de travaux d'économies d'énergie sur leurs propres installations. La substitution d'énergies non renouvelables par des énergies renouvelables ou de récupération consécutive au raccordement d'un bâtiment existant au réseau CPCU génère également des certificats d'économies d'énergie.
- Pour garantir la longévité du réseau vapeur structurant, certains de ces éléments font l'objet de travaux de réhabilitation, à raison de plusieurs km par an, essentiellement sur le calorifugeage de la tuyauterie vapeur et sur la tuyauterie de retour des condensats. Ces actions se traduisent par une réduction des déperditions thermiques et des fuites de condensats.
- Le nombre de dossiers CEE déposés à ce jour pour la rénovation de postes de livraison de chaleur et le raccordement de bâtiments existants utilisant précédemment des énergies fossiles et qui sont en cours d'instruction s'élève à 244 GWh cumac s'ajoutant aux 633 GWh cumac précédents (Période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013).

CPCU a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action pour économiser l'énergie sur ses propres installations et celles de ses Clients :

- le programme de remplacement du retour d'eau sur le réseau structurant est en cours de réalisation,
- optimisation de la valorisation de la chaleur contenue dans les purges de ligne du réseau vapeur,
- accompagnement des Clients dans la rénovation de leurs postes de livraison de chaleur et l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs installations,
- en continuation avec les efforts menés depuis plus de trois ans pour réduire les rejets des principaux polluants émis par la centrale charbon de Saint-Ouen, un procédé de réduction des poussières émises dans les fumées par injection de SO₃ va être testé en 2012,
- les déchets : 100% des cendres et 90% des mâchefers issus de la combustion du charbon utilisé à Saint-Ouen sont valorisés.

2° Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :

CPCU n'a pas eu à prendre de mesures particulières pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

3° Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

CPCU a obtenu en décembre 2009 la certification intégrée ISO 14001 (Environnement), ISO 9001 (Qualité) et OHSAS 18001 (Sécurité) pour ses activités de production d'énergies thermique et électrique et de transport, distribution et livraison de chaleur par réseaux urbains. L'audit de suivi n°2 du système de management intégré QSE de CPCU a été réalisé en novembre 2011 et a conduit au maintien de la certification.

4° Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :

- Dans le cadre du système de management QSE de CPCU, une veille réglementaire est organisée pour prendre en compte les nouveaux textes, en assurer la diffusion interne et déclencher les actions correspondantes de mise en conformité.
- Une concertation est instaurée avec les services de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) pour la révision des arrêtés d'autorisation d'exploiter des sites de production.

5° Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement :

De par la nature même de ses activités, l'essentiel des dépenses engagées par CPCU contribue à la protection de l'environnement.

6° L'existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la Société :

- Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés :
 - les préventeurs conseils rattachés à la Direction QSE accompagnent le déploiement de la politique Qualité, Sécurité et Environnement de CPCU, par l'animation du système de management QSE au sein des directions de CPCU,
 - L'ensemble du personnel CPCU est sensibilisé en continu à l'environnement par des réunions dédiées (1/4h, causeries) et de journaux internes relayant l'information au sein de la Société. Un service formation gère les formations spécifiques à l'environnement.
- Moyens consacrés à la réduction des risques et organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà de l'établissement :
 - personnel d'exploitation présent ou disponible 24h/24h pour l'ensemble des installations de production et de distribution.
 - Plan d'Opération Interne (POI) ou Plan d'Intervention et de Sécurité (PIS) sur chacun des sites de production, définissant l'organisation et les moyens de secours pour différents scénarii d'accidents. Organisation régulière d'exercices "grandeur nature" en collaboration avec la BSPP comme le 14/12/2011 à Ivry-sur-Seine (exercice ayant eu pour thème une fuite de fioul en Seine lors du dépotage d'une barge),
 - protocole de partenariat entre la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) et CPCU, traitant de l'information réciproque et de la formation et définissant un programme d'exercices annuels communs,
 - existence d'une cellule de crise définissant l'organisation pour la gestion et la communication lors d'une crise, avec exercices de simulation organisés régulièrement,
 - élaboration et mise en œuvre d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) avec la Préfecture de Police (crue centennale).

7° Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours :

CPCU n'a pas constitué en 2011 de provision ni de garantie pour risques en matière d'environnement.

8° Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

CPCU n'a pas versé d'indemnité au cours de l'exercice 2011 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et n'a pas mené d'action en réparation de dommages causés à celui-ci.

9° Tous les éléments sur les objectifs que la Société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points 1° à 6° ci-dessus.

Sans objet.

10° Nombre et nature des accidents, moyens mis en œuvre pour les éviter ultérieurement

Pour l'année 2011, CPCU compte 12 accidents du travail avec jours d'arrêt, ce qui se traduit par un taux de fréquence de 15,28 et un taux de gravité de 0,47.

Le taux de fréquence est en augmentation par rapport à 2010 (14,64) mais le taux de gravité diminue sensiblement (0,84).

L'analyse de l'évolution de ces deux paramètres laisse apparaître que les démarches menées au sein de CPCU ces dernières années, principalement sur les plans techniques et organisationnels, commencent à porter leurs fruits puisqu'en effet le nombre d'accidents stagne et qu'ils sont de gravité moindre.

FAITS MARQUANTS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT EN 2011

- A l'initiative de la Ville de Paris et dans le cadre du Plan Climat Paris, CPCU et Lyonnaise des Eaux ont procédé à la mise en œuvre d'un système de récupération de chaleur sur eaux grises (en égout) dit "Degrés bleus" de 110 kWth au bénéfice d'un premier équipement municipal (groupe scolaire). La mise en service du système a été réalisée en avril 2011.
- Créée à l'initiative de la ville de Paris avec le soutien de l'Ademe, l'Agence Parisienne du Climat est une association qui a vocation à accompagner la mise en œuvre du Plan Climat de Paris. Cette structure inédite, prévue dans le Plan Climat de Paris adopté à l'unanimité en octobre 2007, a pour objet de porter la dynamique du plan climat sur le territoire de Paris auprès des usagers et des acteurs du territoire, d'accompagner le changement des comportements, d'aider à l'engagement concret dans la lutte contre le changement climatique. Présidée par Denis Baupin, adjoint au Maire de Paris en charge du développement durable de l'environnement et du Plan Climat, l'Agence compte une grande diversité de partenaires qui ont souhaité s'engager aux côtés de la Ville de Paris, dont CPCU en qualité de membre fondateur.
Cette agence a ouvert ses portes en janvier 2011.

Données chiffrées année 2011

Energies primaires			
Nature	Consommation		Unité
Vapeur UIOM	Usines SYCTOM	3 263 966	tonnes
	total	3 263 966	
Gaz	Cogé Vitry	1 688 981	MWh PCS
	St. Ouen III	1 565 900	
	St. Ouen I	154 439	
	total	3 409 320	
Charbon	StOuen II	193 423	tonnes
	total	193 423	
Fioul lourd	Vaugirard	18 687	tonnes
	Grenelle	9 161	
	Bercy	8 934	
	Ivry	7 312	
	La Villette	0	
	KB	31,5	
	total	44 126	

Energies produites	Vapeur livrée		Electricité produite
	tonnes	MWh	MWh
Cogé Vitry	1 137 417	892 872	427 195
St. Ouen III	899 440	710 558	454 040
St. Ouen I	165 961	131 109	-
St. Ouen II	1 464 016	1 156 573	13 584
Vaugirard	257 243	203 222	
Grenelle	121 688	96 134	
Bercy	115 322	91 104	
Ivry	97 695	77 179	
La Villette	-	-	
KB	125	99	
total	4 258 907	3 358 849	894 819

Electricité	Electricité achetée	Electricité produite	Electricité vendue	Electricité consommée
	MWh	MWh	MWh	MWh
Cogé Vitry	2 420	427 195	421 585	8 030
St. Ouen III	1 020	454 040	449 504	5 556
St. Ouen I	-	-	-	-
St. Ouen II	5 909	13 584	2 150	17 343
Vaugirard	1 819			1 819
Grenelle	5 024			5 024
Bercy	1 983			1 983
Ivry	1 369			1 369
La Villette	43			43
KB	83			83
total	19 670	894 819	873 239	41 250

Rejets atmosphériques	CO ₂	SO ₂	NO _x	Poussières
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Cogé Vitry	306 742	3	201	-
St. Ouen III	285 894	3	264	-
St. Ouen I	28 197	-	6	-
St. Ouen II	428 060	522	264	7
Vaugirard	60 030	175	96	3
Grenelle	30 144	47	42	2
Bercy	28 783	76	50	3
Ivry	22 152	70	38	3
La Villette	-		-	-
KB	103		-	-
total	1 190 105	896	961	18

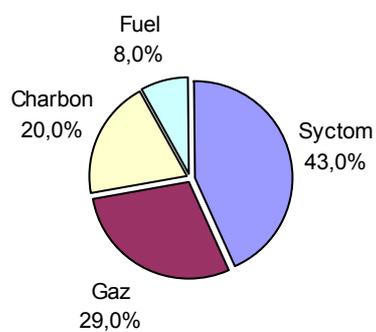
Eau consommée	Prélèvements sur réseaux de distribution (eaux potable et industrielle)	Prélèvements dans les eaux de surface	Total
Cogé Vitry	2 801	1 331 102	1 333 903
St. Ouen	-	2 747 504	2 747 504
Vaugirard	26 112	-	26 112
Grenelle	71 555	738 954	810 509
Bercy	7 296	15 008	22 304
Ivry	1 168	1 700	2 868
La Villette	-	-	-
KB	56	-	56
total	108 988	4 834 268	4 943 256

Déchets produits	tonnes
DIB *	8 011,25
DIS **	576,39

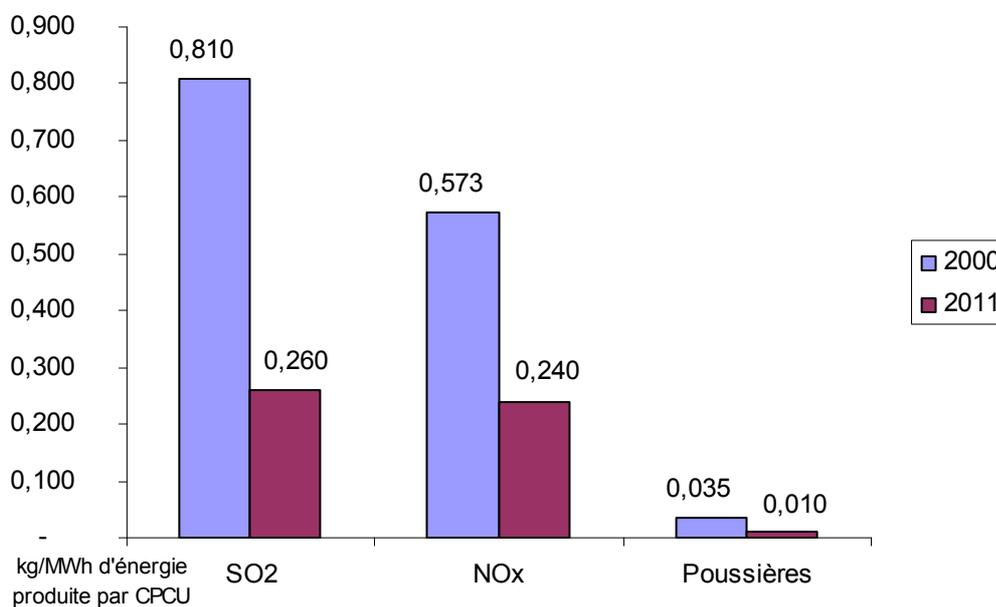
Résidus de combustion valorisés	tonnes
Cendres	17 843,33
Mâchefers	25 261,48

- *Déchets industriels banals
- ** Déchets industriels spéciaux

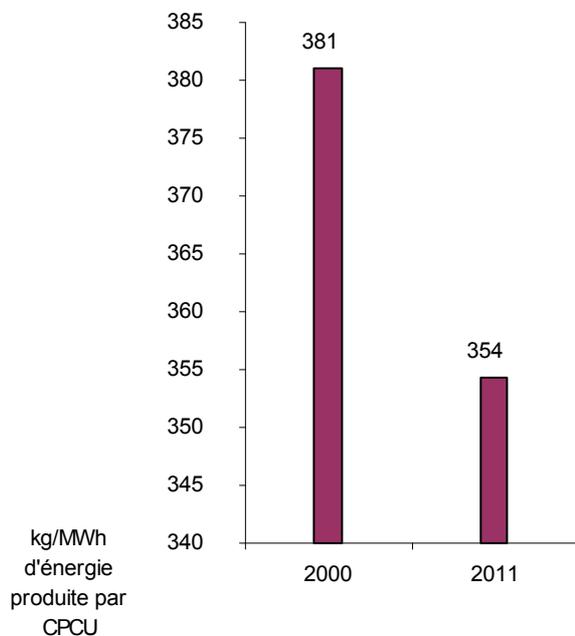
REPARTITION DE LA VAPEUR LIVREE AU RESEAU CPCU PAR TYPE D'ENERGIE



EMISSIONS SPECIFIQUES DE SO₂, NO_x ET POUSSIÈRES EN 2000 ET 2011



EMISSIONS SPECIFIQUES DE CO₂ EN 2000 ET 2011



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉTABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.225-37 ALINEA 6 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de commerce, je vous présente, en ma qualité de Président du Conseil d'Administration, le rapport vous rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sur le fonctionnement de la Direction Générale, sur les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société et sur les règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport (ainsi que les travaux préparatoires et les diligences nécessaires) a été établi avec le concours de la Direction Juridique et de la Direction Financière.

I CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I-1 À L'ISSUE DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE TENUE LE 22 JUIN 2011, LE CONSEIL ETAIT COMPOSE COMME SUIT :

I-1.1 REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE PARIS

- Monsieur François DAGNAUD
Maire Adjoint de Paris,
- Monsieur Jean VUILLERMOZ
Maire Adjoint de Paris,
- Madame Olivia POLSKI
Conseillère de Paris,
- Monsieur Hervé BENESSIONO
Conseiller de Paris.

I-1.2 REPRÉSENTANTS DES PERSONNES PRIVÉES ACTIONNAIRES

- Monsieur François DUPOUX,
- Monsieur Thierry FRANCK de PRÉAUMONT,
- Monsieur Joël GRÉGOIRE,
- Monsieur Jean-Pierre NÈGRE,
- la Société GDF SUEZ, représentée par Monsieur Jérôme TOLOT,
- la Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, représentée par Monsieur Gilbert REGLIER.

I-2 Les fonctions de Censeur ont été exercées jusqu'au 31 août 2011 par Monsieur Alain BAYET, Directeur des Affaires Financières de la Ville de Paris, puis remplacé par Monsieur Vincent BERJOT, nouveau Directeur des Finances de la Ville de Paris dont la nomination par le Conseil d'Administration doit être ratifiée par la présente Assemblée Générale.

Il est rappelé qu'en application de l'article 19 bis des statuts, le Censeur peut assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

I-3 Le personnel a été représenté au Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2011 par Messieurs Marc BONTEMPS, Jonathan BUSSY, Régis CARTON et Éric TRONCHON.

I-4 Au cours de l'exercice 2011 le Conseil s'est réuni au siège social à 3 reprises :

- 10 mars 2011,
- 31 août 2011,
- 15 décembre 2011.

Les Administrateurs empêchés d'assister à une réunion du Conseil, ont usé de la faculté prévue par l'article 22 des statuts, en donnant mandat à un autre Administrateur afin de les représenter.

I-5 Les Administrateurs, le Censeur et les Représentants du Personnel ont été convoqués par lettres simples, adressées quinze jours au moins avant la date de la réunion, et comportant en annexe l'ordre du jour de la réunion. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués dans les cas et conditions fixés par la loi.

Dans un second temps, et environ 10 jours avant la date de la réunion, un dossier a été transmis aux personnes convoquées contenant le procès-verbal de la séance précédente et tous documents utiles à la discussion des points inscrits à l'ordre du jour.

Ces dossiers ont été établis par le Président du Conseil d'Administration avec l'appui des différentes directions de la Société.

Un exemplaire de ces dossiers a également été adressé à l'Adjoint au Maire de Paris chargé des Sociétés d'économie mixte, au Secrétaire Général de la Ville de Paris et à la Direction des Finances de la Ville de Paris, selon les directives de la Ville de Paris pour les Sociétés d'économie mixte dont elle est actionnaire.

I-6 À chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président a informé les Administrateurs des faits marquants survenus depuis la précédente réunion du Conseil d'Administration et a répondu à toutes les questions et demandes d'éclaircissements des Administrateurs.

I-7 Les comptes sociaux de l'exercice 2010 ont été examinés et arrêtés au cours de la réunion du 10 mars 2011. Les comptes semestriels au 30 juin 2011 ont été examinés au cours de la réunion du 31 août 2011 et le budget 2012 au cours de la réunion du 15 décembre 2011. Les comptes sociaux au 31 décembre 2011 qui vous sont soumis au cours de la présente Assemblée ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 15 mars 2012. Les Commissaires aux Comptes ont assisté aux réunions consacrées à l'examen des comptes sociaux et des comptes semestriels, auxquelles ils ont été convoqués conformément à la loi.

I-8 Un représentant de la Direction des Finances de la Ville de Paris a assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

I-9 À l'issue de chaque réunion du Conseil d'Administration, un procès-verbal est établi par le secrétaire du Conseil sous le contrôle du Président, et soumis à l'approbation des Administrateurs lors de la réunion suivante.

Après approbation, le procès-verbal est reproduit sur le registre côté et paraphé, visé à l'article D85 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967. Il est signé par le Président et par l'un des Administrateurs ayant assisté à la séance. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales applicable aux Sociétés d'économie mixte, une copie du procès-verbal est adressée à la Préfecture de Paris.

I-10 Dans l'intervalle de deux réunions du Conseil d'Administration, des contacts réguliers ont eu lieu entre la Direction Générale et les Administrateurs, afin de leur donner toutes informations utiles sur la marche de la Société.

I-11 Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2011, ont été répartis en parts égales entre les Administrateurs.

I-12 Le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF n'a pas été soumis au Conseil d'Administration.

II DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

II-1 En application de la décision du Conseil d'Administration du 28 septembre 2006, la présidence du Conseil d'Administration est assurée depuis le 20 novembre 2006 par Monsieur Thierry FRANCK de PRÉAUMONT.

II-2 Le Conseil d'Administration a décidé que Monsieur Thierry FRANCK de PRÉAUMONT assurerait la Direction Générale de la Société et disposerait des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous les seules limites fixées par la loi et les statuts.

À titre de mesure d'organisation interne, et sans que cette limitation soit opposable aux tiers, certains actes sont subordonnés à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

II-3 La Direction Générale a été exercée par Monsieur le Président, sans l'assistance d'un Directeur Général Délégué.

II-4 Les mandataires sociaux ont été rémunérés pour l'exercice 2011 suivant les règles en vigueur pour les filiales du Groupe GDF SUEZ. Les montants arrêtés par la commission ad hoc désignée par le Conseil d'Administration le 23 septembre 1998 ont été réévalués suivant les principes arrêtés pour l'ensemble des mandataires sociaux des filiales de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES.

III PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Il est précisé que, CPCU étant une filiale de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (64,39%), l'organisation du contrôle interne s'inscrit dans le cadre général des procédures de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES et, d'une façon générale, du Groupe GDF SUEZ.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, les dirigeants et le personnel de CPCU et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la fiabilité de l'information financière et comptable,
- la réalisation et l'optimisation des opérations.

La mise en place du système de contrôle interne s'appuie sur une évaluation préalable des risques identifiés dans les activités du Groupe et sur un système de gestion de ces risques.

Comme tout système de contrôle, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés. L'atteinte de cet objectif est affectée par les limitations inhérentes au contrôle interne.

Au travers de l'amélioration de son système de contrôle interne, CPCU contribue au renforcement de la fiabilité et de l'efficacité de ses opérations ainsi qu'à la maîtrise de ses processus.

RÉFÉRENTIEL

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, le Groupe GDF SUEZ a défini et mis en œuvre une organisation et des procédures de contrôle interne fondées sur le modèle « COSO » promu par le « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission ».

Le référentiel développé par GDF SUEZ à partir du modèle « COSO », mis en œuvre dans le cadre du programme INCOME, est conforme aux principes décrits dans le cadre de référence complété du guide d'application publié en janvier 2007 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce référentiel s'applique chez CPCU.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE

A PILOTAGE DES ACTIVITÉS ET DU CONTRÔLE INTERNE

L'organisation chez CPCU en matière de pilotage des activités repose sur :

- le Comité Exécutif, composé de 7 membres représentant la Direction Générale, les Directions Opérationnelles (Exploitation, Ingénierie et Développement, Commerce), les Directions Fonctionnelles (Finances, Ressources Humaines). Il se réunit toutes les deux ou trois semaines pour piloter et contrôler les activités de CPCU,
- les Directions Opérationnelles (Exploitation, Ingénierie et Développement, Commerce) et Fonctionnelles (Qualité Sécurité Environnement, Finances, Ressources Humaines, Juridique, Technique, Communication, Achats et Moyens Généraux).

B APPLICATION DES RÈGLES « ÉTHIQUE ET VALEURS » DU GROUPE GDF SUEZ

Les principes fondamentaux en matière d'éthique « d'agir partout et en toutes circonstances conformément aux valeurs et aux engagements du Groupe, dans le respect des lois et réglementations », qui doivent guider les comportements et les actions des dirigeants et de chaque collaborateur de CPCU, sont définis dans la Charte Éthique GDF SUEZ, le Guide

« les pratiques de l'éthique », le Référentiel Intégrité ainsi que les codes et déontologies métiers (le Guide de la Relation Commerciale, la Charte de l'Environnement, le Code de Conduite à l'usage des Financiers du Groupe, les Règles de Conduite en matière de Gestion des Informations Confidentialité/Informations Privilégiées, le guide de l'Éthique des Relations avec les Fournisseurs, la Charte de Mécénat et partenariats).

C PRÉVENTION ET MAÎTRISE DES RISQUES

Les principaux risques encourus par le Groupe et les dispositifs destinés à assurer leur évaluation et leur gestion sont mentionnés dans le rapport de Gestion.

Un travail d'agrégation par nature, de classification par probabilité d'occurrence et niveaux d'impacts potentiels, permet de réaliser annuellement une cartographie des principaux risques de CPCU qui est discutée en Comité Exécutif.

Cette analyse est partagée avec le Risk Officer de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (GSES) qui reporte au Chief Risk Officer du Groupe GDF SUEZ. Il est chargé au niveau de la branche GSES de déployer de manière homogène et cohérente les méthodes d'évaluation et de gestion des risques, adaptées aux activités spécifiques de GSES dont celles de CPCU.

La mise en œuvre de la politique de gestion des risques et des plans d'action demeurent, dans leur domaine de compétence, de la responsabilité des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles. Par exemple, certains risques transversaux sont directement gérés par les Directions Fonctionnelles concernées :

- la Direction Juridique surveille et gère les risques juridiques en pratiquant un "devoir d'alerte" et un "droit d'évocation",
- la Direction Financière analyse et gère les principaux risques financiers (taux, devises, matières premières),
- la Direction Qualité Sécurité Environnement étudie les risques environnementaux et coordonne les actions requises pour renforcer la maîtrise de ces risques et le respect des prescriptions,
- la Direction des Systèmes d'Information analyse et gère les risques liés aux systèmes d'information afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données.

CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÉGLEMENTS

Le respect des lois et des règlements demeure de la responsabilité de chaque Direction Opérationnelle ou Fonctionnelle dans son domaine de compétences. La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée par les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles. Par exemple, certains objectifs de conformité transversaux sont gérés par les Directions Fonctionnelles concernées :

- la Direction Financière veille à la conformité en matière comptable, financière et fiscale. Elle réalise le reporting financier réglementaire,
- la Déontologue veille au respect des principes éthiques dans les stratégies de développement et les activités de CPCU. Elle apporte aide et conseils à tout collaborateur en matière d'éthique.
- la Direction des Ressources Humaines assure le respect des lois et des règlements sociaux en vigueur et réalise le reporting social réglementaire. Elle met en œuvre les politiques de CPCU en matière sociale, notamment celles relatives à la santé et la sécurité,
- la Direction Qualité Sécurité Environnement veille à la conformité en matière environnementale et réalise le reporting environnemental réglementaire.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne chez CPCU peuvent être décrites de la façon suivante :

A PROCÉDURE D'AUTORISATION ET DE DÉLÉGATION

Les procédures d'autorisations des différentes transactions ayant des conséquences financières pour l'entreprise : Achats (énergies, prestations, achats stockés), Ressources Humaines (paie) et Ventes (vapeur, électricité) sont définies par la Direction Générale, documentées et appliquées.

Toute dépense significative doit être budgétée, puis autorisée, lors de son engagement effectif.

B PROCÉDURE COMPTABLE

Les procédures comptables permettent d'enregistrer avec exactitude et exhaustivité les transactions autorisées dans les comptes.

CPCU a accès au Centre d'Expertise Normes Comptable de GDF SUEZ pour répondre à tout approfondissement nécessaire.

Le contrôle interne vise en particulier le cycle des paiements : les décaissements se font par chèques sécurisés ou virements sécurisés transmis aux banques par fichiers.

C CONTRÔLE DE GESTION

CPCU est dotée d'un contrôle de gestion placé sous la responsabilité de la Direction Financière.

Un budget est établi chaque année. Le contrôle budgétaire analyse les performances et les résultats chaque mois. Les comptes sont analysés en comparaison du budget et des comptes de l'année passée. Chaque mois, le contrôle de gestion identifie les écarts par rapport aux objectifs budgétaires afin de permettre aux Directions concernées de les expliquer et de prendre des mesures correctives.

Les processus budgétaires et de clôture comptable sont effectués régulièrement, dans le cadre de procédures du Groupe GDF SUEZ.

D CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS DES CONTRATS ET DES RISQUES JURIDIQUES

La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée principalement par la Direction Juridique.

Ses missions sont conduites en étroite collaboration avec les Directions concernées et consistent notamment à identifier, analyser et encadrer les risques juridiques de la Société, à préparer la documentation juridique, à émettre des avis juridiques et à participer à l'analyse des projets d'investissement.

La gestion de la fiscalité et des risques associés est assurée par la Direction Financière. CPCU utilise les compétences du Centre d'Expertise Fiscale de GDF SUEZ.

E PROCÉDURE D'INVESTISSEMENTS

La procédure d'investissements a comme objectifs :

- de renforcer le contrôle des investissements sur le plan de l'autorisation et du suivi,
- d'étendre cette procédure aux charges de gros entretien, d'un montant significatif,
- de sensibiliser l'ensemble des décideurs de la Société à l'importance stratégique de bien sélectionner les investissements et de bien les anticiper par le processus budgétaire.

PLAN DE PROGRÈS DANS LE DOMAINE DU CONTRÔLE INTERNE

CPCU est engagée dans un processus pluriannuel d'amélioration de son système de contrôle interne qui respecte les orientations générales et les priorités fixées par GDF SUEZ.

Les actions entreprises sont placées sous la responsabilité des Directions fonctionnelles et opérationnelles, et sont pilotées par le réseau du contrôle interne au niveau adéquat de l'organisation.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2011

- Les inventaires physiques des immobilisations de deux sites de production (Ivry, Vaugirard) ont été réalisés,
- un tableau de bord par Direction et au niveau du Comex a été élaboré afin de mieux suivre la progression des objectifs.

TRAVAUX PRÉVUS EN 2012

- le processus de suivi des tableaux de bord par Direction doit être opérationnel tout au long de l'année,
- l'application de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) doit être revue au niveau processus et applicatif informatique.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale du 15 juin 2011 a fixé le montant des jetons de présence à la somme de 47 480 € en conformité avec les règles de gouvernance de la Ville de Paris.

Le montant des jetons versés en 2011 s'élève 47 480 €.

Le système de contrôle interne, partie intégrante des processus de CPCU, évolue et s'adapte en fonction des changements de l'environnement.

Il continue à s'améliorer, en particulier, pour répondre aux exigences croissantes de la Direction Générale ainsi qu'aux attentes des partenaires et des autorités de régulation.

Le Président du Conseil d'Administration,
Thierry FRANCK de PRÉAUMONT



COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Comptes annuels

I – Bilan au 31 décembre 2011
(En euros)

Actif	2011			2010
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels.....	2 695 926	2 666 766	29 160	994
Quotas d'émission de gaz à effet de serre.....	24 325 373		24 325 373	22 434 345
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098		6 098	6 098
Immobilisations corporelles :				
Terrains.....	4 716 942		4 716 942	4 716 942
Constructions.....	62 308 880	38 873 046	23 435 834	25 529 069
Installations techniques, matériel et outillage industriels.....	410 037 013	200 762 729	209 274 284	215 720 468
Autres immobilisations corporelles.....	11 718 589	10 613 850	1 104 739	443 123
Immobilisations mises en concession.....	326 957 089	33 951 144	293 005 945	289 485 105
Immobilisations corporelles en cours.....	178 544 232		178 544 232	136 527 796
Avances et acomptes (sur commandes d'immobilisations en cours).....	455 964		455 964	455 964
Immobilisations financières (1) :				
Participations.....	7 489 195		7 489 195	7 489 195
Créances rattachées à des participations.....				
Autres titres immobilisés.....	136 752		136 752	136 752
Prêts.....	1 571 969		1 571 969	1 600 829
Autres.....	925 260		925 260	892 364
Sous-total.....	1 031 889 282	286 867 534	745 021 748	705 439 044
Actif circulant :				
Stocks et encours :				
Matières premières (combustibles).....	22 539 294		22 539 294	13 755 854
Matières et fournitures consommables.....	6 244 942	1 076 243	5 168 699	4 446 675
Avances et acomptes versés sur commandes d'exploitation.....	33 932		33 932	373 516
Créances d'exploitation (2) :				
Créances clients et comptes rattachés.....	95 740 811	560 338	95 180 473	121 421 087
Autres créances d'exploitation.....	34 313 038	23 477	34 289 561	34 016 187
Créances diverses (2).....	19 101 348	6 164	19 095 184	17 570 317
Valeurs mobilières de placement.....				
Disponibilités.....	3 323 849		3 323 849	487 344
Charges constatées d'avance (2).....	977 644		977 644	628 752
Sous-total.....	182 274 858	1 666 222	180 608 636	192 699 732
Total bilan actif.....	1 214 164 140	288 533 756	925 630 384	898 138 776
(1) Dont à moins d'un an.....			5 822	10 906
(2) Dont à plus d'un an.....			1 561 480	6 681 396

Passif	2011	2010
Capitaux propres :		
Capital.....	27 605 120	27 605 120
Primes d'émission.....	4 568 188	4 568 188
Réserve légale.....	2 760 512	2 760 512
Réserve réglementée (plus-value à long terme).....		
Réserve générale.....	67 312 210	67 312 210
Report à nouveau.....	52 533 820	27 913 742
Résultat de l'exercice.....	18 354 480	30 054 836
Situation nette.....	173 134 330	160 214 608
Subventions d'investissement (montant net).....	323 711	414 051
Provisions réglementées.....	56 321 312	57 069 678
Sous-total.....	229 779 353	217 698 337
Amortissement de caducité.....	141 155 070	138 039 763
Sous-total.....	141 155 070	138 039 763
Capitaux propres	370 934 423	355 738 100
Autres fonds propres :		
Avances conditionnées.....	13 593 122	768 156
Autres.....	2 298 624	2 222 777
Sous-total.....	15 891 746	2 990 933
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques.....	100 655 287	109 712 416
Provisions pour charges.....	84 347 767	69 287 854
Sous-total.....	185 003 054	179 000 270
Dettes :		
Dettes financières (1) :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2).....	78 434 569	96 446 143
Emprunts et dettes financières diverses.....	66 704 941	64 008 443
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	7 547 917	7 466 031
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	109 636 475	99 258 666
Dettes fiscales et sociales.....	44 348 438	49 213 575
Autres dettes d'exploitation.....	16 847 494	13 355 033
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	19 217 599	23 592 862
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices).....	276 380	1 182 449
Produits constatés d'avance.....	10 787 348	5 886 271
Sous-total.....	353 801 161	360 409 473
Total bilan passif.....	925 630 384	898 138 776
(1) Dont à plus d'un an.....	55 995 270	70 147 340
Dont à moins d'un an.....	89 144 240	90 307 246
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.....	9 441 416	14 190 085

II – Compte de résultat au 31 décembre 2011
(En euros)

	2011	2010
Produits d'exploitation :		
Production vendue : vente de chaleur et d'électricité.....	350 391 375	392 075 991
Production vendue : services.....	7 187 111	4 347 974
Montant net du chiffre d'affaires.....	357 578 486	396 423 965
Production immobilisée.....		
Subventions d'exploitation.....	18 109	19 755
Reprises sur provisions et amortissements.....	16 107 097	22 646 606
Autres produits.....	18 053 061	18 799 553
Transferts de charges.....	2 497 889	2 835 463
Total des produits d'exploitation.....	394 254 642	440 725 342
Charges d'exploitation :		
Achats stockés d'approvisionnement :		
Matières premières et approvisionnements.....	57 817 545	68 891 233
Variations des stocks d'approvisionnements.....	-8 966 053	4 677 917
Variation de la vapeur non facturée :		
Achats non stockés de matières et fournitures.....	120 756 310	116 025 348
Services extérieurs :		
Personnel extérieur.....	2 848 655	2 759 922
Loyers en crédit-bail.....	548 814	664 976
Autres services extérieurs.....	64 255 846	64 414 119
Impôts, taxes et versements assimilés.....	8 311 763	8 346 179
Charges de personnel :		
Salaires et traitements.....	28 841 919	27 927 331
Charges sociales.....	11 926 678	11 059 422
Autres frais de personnel.....	2 895 325	1 569 248
Redevances sur ventes et autres.....	6 338 973	7 251 092
Dotations aux amortissements et provisions :		
Sur le domaine concédé : dotations aux amortissements de caducité.....	3 115 307	2 752 228
Sur immobilisations : dotations aux amortissements industriels.....	25 771 711	24 976 501
Sur immobilisations : dotations aux provisions.....		
Sur actif circulant : dotations aux provisions.....	461 871	869 507
Pour risques et charges : dotations aux provisions.....	21 429 197	34 120 725
Autres charges.....	14 530 719	18 472 028
Total des charges d'exploitation.....	360 884 580	394 777 776
Résultat d'exploitation.....	33 370 061	45 947 566
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun - perte.....		106 537
Produits financiers :		
Produits financiers de participations.....	3 679 917	2 754 180
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé.....	6 606	8 943
Autres intérêts et produits assimilés.....	101 698	-29 744
Reprises sur provisions et transferts charges.....	3 060 755	
Total des produits financiers.....	6 848 976	2 733 379
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées.....	2 635 640	733 158
Total des charges financières.....	2 635 640	733 158
Résultat financier.....	4 213 336	2 000 221
Résultat courant avant impôt.....	37 583 397	47 841 250

	2011	2010
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....		
Produits exceptionnels sur opérations en capital :		
Produits des cessions d'éléments d'actif.....		48 130
Subventions d'investissements virées au résultat.....	90 340	92 271
Autres.....	12 071	8 301
Reprises sur provisions et amortissements :		
Reprises sur amortissements dérogatoires.....	5 124 615	4 209 400
Reprises sur provision de réévaluation.....		
Reprises sur provision pour hausse des prix.....	3 112 835	1 494 300
Reprises sur provision pour risques et charges exceptionnels.....	33 548	33 548
Total des produits exceptionnels.....	8 373 409	5 885 950
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	183 447	81 493
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :		
Valeur comptable des éléments cédés.....	646 032	758 826
Autres éléments.....	139 422	578
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :		
Dotations aux provisions réglementées.....	7 489 084	12 117 938
Dotations aux provisions pour dépréciation, risques et charges.....	8 011 079	
Dotations aux amortissements exceptionnels.....		
Total des charges exceptionnelles.....	16 469 064	12 958 835
Résultat exceptionnel.....	-8 095 655	-7 072 885
Participation des salariés aux résultats.....	952 989	915 707
Impôt sur les bénéfices.....	10 180 273	9 797 822
Total des produits.....	409 477 027	449 344 671
Total des charges.....	391 122 546	419 289 835
Bénéfice.....	18 354 481	30 054 836

III – Annexe au bilan et compte de résultat
(Article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983)

Note liminaire – activité de la Société

CPCU est concessionnaire de la Ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la Ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'un renouvellement par avenant du 13 juin 1983 pour une période de 30 ans courant du 1^{er} janvier 1987 au 31 décembre 2017 et par un avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros, par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire). Cette redevance est identifiée en charges d'exploitation avec la ligne « redevances sur ventes et autres »,
- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur, sur le territoire de la ville et en dehors.

En conséquence, CPCU constitue des provisions conformes à la réglementation applicable aux Sociétés concessionnaires :

- provision de grosses réparations destinée à faire face à des charges prévisibles importantes ne présentant pas un caractère annuel, qui ne sauraient être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées,
- provision pour renouvellement des biens renouvelables. Elle représente la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat de ces biens,
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées :
 - les biens de retour seront remis gratuitement à la Ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1^{er} janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la Ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,
 - les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale,
 - pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la Ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, acquis avant le 1^{er} janvier 2001, font l'objet d'un amortissement de caducité. Les biens de retour acquis après le 1^{er} janvier 2001, et les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel.

Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 - Principes généraux

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

1.2 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions comptables en vigueur applicables en France (Plan Comptable Général issu du règlement 99.03 du CRC) et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

1.3 - Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.4 - Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des engagements de retraites et assimilés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est ainsi possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

1.5 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur un an,
- les quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE transposée en droit français dans le code de l'environnement par l'ordonnance N° 2004-330 du 15 avril 2004, le système d'échange de GES est établi.

L'Etat alloue à titre gratuit des quotas d'émission de GES aux sites industriels. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas de GES égal au total des émissions de GES constatées lors de l'année écoulée. Les allocations de quotas de GES sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et évaluées à leur valeur vénale à la date d'attribution conformément au règlement CRC 2004-08 du 23 novembre 2004. Les sommes comptabilisées à ce titre à l'actif du bilan trouvent leur contrepartie exacte au passif du bilan.

Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, l'entreprise peut être amenée à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer. Les droits acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Dans le cas inverse, les quotas excédentaires pourront être cédés sur le marché.

1.6 - Immobilisations corporelles

On distingue :

- les immobilisations du domaine privé, appartenant en propre à la Société,
- les immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris y compris les stations d'échange.

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement aux moyens de production et au réseau de distribution hors Paris qui constituent des biens de reprise.

En règle générale, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Matériel de transports.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Sous-stations clients.....	15 ans linéaire
- Stations d'échange.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- Cogénération :	
- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

Les amortissements dérogatoires résultant des dispositions légales en vigueur correspondent à l'écart entre la dépréciation économique et la dépréciation fiscale. L'amortissement de caducité est destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire dans les biens devant être restitués gratuitement au concédant en fin de contrat. Il est calculé sur la valeur des biens de retour acquis avant le 1^{er} janvier 2001 et pour la durée du contrat de concession. Le contrat actuel se termine le 31 décembre 2024.

1.7 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires compte tenu de la quote-part de situation nette et des perspectives d'avenir de chaque Société.

1.8 - Actifs circulant

1.8.1 – Stocks

Les stocks combustibles sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de fournitures sont évalués au coût unitaire moyen pondéré d'achat.

Les références (hors compensateurs) non movimentées depuis plus de 2 ans sont dépréciées à 100% de leur valeur.

Les références (hors compensateurs) non movimentées entre 1 et 2 ans sont dépréciées à 50% de leur valeur.

1.8.2 – Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est incertain.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur de 50% lorsqu'une créance est échue depuis plus de 120 jours.

1.8.3 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur prix d'achat.

1.9 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de la CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

Les provisions pour charges couvrent le gros entretien et renouvellement, afin de faire face aux engagements de maintien en état des matériels et de leur remplacement dans le cadre normal de leur exploitation.

1.10 - Chiffre d'affaires

Les ventes sont de trois natures :

- ventes de chaleur à Paris et en première couronne,
- ventes d'électricité produite par la cogénération de Saint-Ouen,
- ventes de prestations de service.

1.11 Principales opérations de la période

Néant.

Note 2 – Notes sur le bilan

2.1 Actif immobilisé

2.1.1 Variation sur l'exercice

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Logiciels.....	2 467 580			228 346	2 695 926
Quotas d'émission de gaz à effet de serre....	22 434 345	18 346 151	16 455 122		24 325 373
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098				6 098
Autres immobilisations incorporelles en-cours	0	228 346		-228 346	0
Total.....	24 908 023	18 574 497	16 455 122	0	27 027 398
Immobilisations corporelles :					
Terrains.....	4 716 942				4 716 942
Constructions :					0
Sur sol propre.....	52 539 593		2 553 448	12 789	49 998 934
Sur sol d'autrui.....	1 402 392				1 402 392
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	10 985 486		338 648	260 716	10 907 554
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	408 917 068		13 783 809	14 903 754	410 037 013
Autres immobilisations corporelles :					0
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 617 407				1 617 407
Matériel de transport.....	553 491		61 723	69 332	561 100
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	8 575 008		26 605	981 771	9 530 174
Autres.....	9 909				9 909
Immobilisations mises en concession.....	313 183 631		144 125	13 917 583	326 957 089
Immobilisations corporelles en cours.....	136 835 609	71 854 569		-30 145 945	178 544 233
Avances et acomptes.....	455 964				455 964
Total.....	939 792 500	71 854 569	16 908 358	0	994 738 711
Immobilisations financières :					
Participations.....	7 489 195				7 489 195
Créances rattachées à des participations.....	0				0
Autres titres immobilisés.....	136 752				136 752
Prêts.....	1 600 829	4 429	33 289		1 571 969
Autres immobilisations financières.....	892 364	58 423	25 527		925 260
Total.....	10 119 140	62 851	58 816		10 123 175
Total général.....	974 819 662	90 491 917	33 422 296		1 031 889 282

Les **immobilisations incorporelles** augmentent de 2 M€ en lien avec les opérations relatives aux quotas d'émission de GES (gaz à effet de serre – Co2) d'une double nature :

- allocations et restitutions de quotas :
 - la restitution des quotas 2010 (1 320 263 tonnes) a diminué ce poste de 16,8 M€ (cours de 12,76 €/quota),
 - l'inscription des allocations 2011 de la 2nde période (2008 – 2013), soit 1 230 180 tonnes, a augmenté ce poste de 18,2 M€ (cours de 14,8 €/quota le jour de l'inscription en mars 2011),
- achats et ventes à terme de quotas réalisés dans le cadre de la convention avec GDF Suez Energie Services :
 - achat de 54 540 quotas CER pour 0,9 M€,
 - vente de 54 540 quotas EUA pour 0,7 M€.

Les **immobilisations corporelles** augmentent de 72 M€.

Les **immobilisations mises en service** en 2011 s'élèvent à 30,4 M€ et concernent essentiellement :

- **les biens de retour** (13,9 M€), dont :
 - **canalisations dans Paris** (13,4 M€), dont :
 - 9 boucles d'eau chaude Paris Nord-Est 19^e (2,9 M€)
 - 4 boucles d'eau chaude Ardennes 19^e (1,5 M€)
 - programme de fiabilisation des retours d'eau structurants (1,1 M€)
 - boucle d'eau chaude Saint-Exupéry 16^e (1 M€)

- ilot SEMAPA 13^e (0,8 M€)
- programme de renouvellement de compensateurs (0,7 M€)
- **les biens de reprise – production** (12 M€), dont :
 - site d'Ivry (3 M€) concernant principalement la rénovation du contrôle commande de la chaudière 2 et la mise en conformité de la cuve fioul RF1 ainsi que les équipements,
 - traitement eau Grenelle en remplacement de la chaîne de décarbonatation (1,6 M€)
- **les biens de reprise – distribution** (1,7 M€) dont :
 - programme renouvellement de compensateurs (0,9 M€)
 - travaux de forage de la géothermie (0,7 M€)
- **les biens propres** (2,8 M€) dont :

Les immobilisations en cours s'élèvent à 179 M€, dont :

- biens de retour 51 M€, composés en partie de :
 - travaux liés à la canalisation structurante T3 (23 M€)
 - retours d'eau structurants (7,7 M€)
 - travaux Paris Nord-Est Bd Mc Donald 19^e (3,6 M€)
 - raccordement de la boucle d'eau chaude St Gervais au T3 (0,8 M€)
- biens de reprise 16,9 M€, dont :
 - **Distribution :**
 - géothermie Paris Nord-Est (4,9 M€)
 - canalisations hors Paris (0,4 M€)
 - **Production :**
 - chaufferies (3,10 M€) dont les injections SO3 et amélioration D.E.S. Saint-Ouen 2 (2,5 M€) et la séparation des eaux pluviales de Saint-Ouen 1 (0,6 M€)
- biens propres sous-stations clients (1,9 M€).

Les désinvestissements (16,9 M€) concernent essentiellement :

- la déconstruction du site de La Villette (11,2 M€)
- les inventaires des sites de Bercy (2,6 M€), Ivry (1,1 M€) et Vaugirard (0,2 M€)
- la sortie de compensateurs hors Paris (0,9 M€) suite au programme de renouvellement.

La somme des amortissements et dépréciations correspondant s'élevait à 16 M€.

2.1.2 Etat des amortissements sur l'exercice

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Logiciels.....	2 466 586	200 180		2 666 766
Constructions :				
Sur sol propre.....	32 536 943	1 391 556	2 549 789	31 378 710
Sur sol d'autrui.....	1 301 498	3 506		1 305 004
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	5 559 961	953 469	324 098	6 189 332
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	193 196 600	17 999 378	13 265 180	197 930 798
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 544 810	22 417		1 567 227
Matériel de transport.....	526 531	16 800	61 723	481 608
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	8 241 351	350 012	26 348	8 565 015
Autres.....				0
Immobilisations mises en concession	23 698 526	4 834 393	35 189	28 497 730
Total.....	269 072 806	25 771 711	16 262 327	278 582 190

Immobilisations amortissables	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Logiciels.....	200 180				
Constructions :					
Sur sol propre.....	1 391 556				
Sur sol d'autrui.....	3 506				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	953 469				
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	17 975 924	23 454	2 610 931	4 947 560	5 124 615
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	22 417				
Matériel de transport.....	16 800				
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	350 012				
Autres.....					
Immobilisations mises en concession	4 834 393				
Total.....	25 748 257	23 454	2 610 931	4 947 560	5 124 615

2.2 Actif circulant

2.2.1 Eléments fongibles

Les montants inscrits au bilan pour chaque catégorie de stock fongible, soit 12 074 K€ pour le charbon et 10 465 K€ pour le fioul, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de matières et fournitures soit 6 244 942 € correspondent à des pièces de rechange dépréciées à hauteur de 1 076 243 €.

2.2.2 Charges constatées d'avance

	2011	2010
Locations diverses.....	404 602	194 082
Assurances.....	218 027	61 179
Redevances d'occupation des sols.....	321 324	316 056
Divers.....	33 691	57 435
Total.....	977 644	628 752

2.2.3 Produits à recevoir sur créances

Les produits à recevoir et factures à établir s'élèvent à 25 735 805 €.

Ils concernent essentiellement la TVA sur les factures non parvenues pour 13 854 999 €, et les ventes d'électricité à EDF à facturer au titre de décembre 2011 pour 10 641 542 €.

2.3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations (1).....				
Prêts (1).....	1 571 969	4 667	5 822	1 561 480
Autres immobilisations financières.....	925 260	925 260		
De l'actif circulant :				
Client douteux ou litigieux.....	212 281	212 281		
Autres créances clients.....	95 528 530	95 528 530		
Personnel et comptes rattachés.....	25 076	25 076		
Etat et autres collectivités publiques :				
Taxe sur la valeur ajoutée.....	31 736 260	31 736 260		
Taxe professionnelle.....	0			
Impôt sur les sociétés.....	0			
Divers.....	977 983	977 983		
Groupe et associés.....	265 231	265 231		
Débiteurs divers.....	19 101 348	19 101 348		
Autres créances.....	1 308 488	1 308 488		
Charges constatées d'avance.....	977 644	977 644		
Totaux.....	152 630 070	151 062 768	5 822	1 561 480
(1) Montant des :				
Prêts et créances accordés en cours d'exercice.....	4 429			
Remboursements obtenus en cours d'exercice.....	37 620			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes des établissements de crédit :				
A 1 an maximum à l'origine.....	9 450 988	9 450 988		
A plus d'1 an à l'origine.....	68 983 581	13 787 346	19 467 724	35 728 511
Total emprunts et dettes.....	78 434 569	23 238 334	19 467 724	35 728 511
Emprunts et dettes financières divers.....				
Autres.....	66 704 941	65 905 906	799 035	
Avances et acomptes reçus.....	13 401 598	13 401 598		
Fournisseurs et comptes rattachés.....	7 547 917	7 547 917		
Personnel et comptes rattachés.....	109 636 475	109 636 475		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.....	7 560 942	7 560 942		
Impôts et autres collectivités publiques :	3 605 663	3 605 663		
Impôt sur les bénéfices.....	276 380	276 380		
Taxe sur la valeur ajoutée.....	19 237 370	19 237 370		
Autres impôts, taxes et assimilés.....	542 865	542 865		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	19 217 599	19 217 599		
Autres dettes.....	16 847 494	16 847 494		
Produits constatés d'avance.....	10 787 348	10 787 348		
Totaux.....	353 801 161	297 805 891	20 266 759	35 728 511

Tous les emprunts sont à taux variable sauf le prêt souscrit en juillet 2010 pour un montant de 60,7 M€.

2.4 Etat des provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions réglementées :					
Provision pour hausse des prix.....	11 574 633	2 541 524	3 112 835		11 003 322
Amortissements dérogatoires.....	45 495 045	4 947 560	5 124 615		45 317 990
Total.....	57 069 678	7 489 084	8 237 450		56 321 313
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour risques.....	109 712 416	3 352 983	8 962 937	3 447 175	100 655 287
Provisions pour charges.....	69 287 854	18 076 215	1 746 302	1 270 000	84 347 767
Total.....	179 000 270	21 429 198	10 709 239	4 717 175	185 003 054
Provisions pour dépréciation :					
Sur immobilisations incorporelles : quotas CO2...					
Sur immobilisations corporelles.....	307 813	8 011 079	33 548		8 285 344
Sur immobilisations financières.....					
Sur immobilisations en cours.....					
Sur stocks matières consommables.....	1 274 491		198 248		1 076 243
Sur comptes clients.....	656 750	461 871	558 283		560 338
Sur compte courant associé.....					
Autres provisions pour dépréciation.....	29 641				29 641
Total.....	2 268 695	8 472 950	790 079	0	9 951 566
Total général.....	238 338 644	37 391 232	19 736 768	4 717 175	251 275 933
Dont dotations et reprises d'exploitation.....		29 902 148	11 465 770		
Dont dotations et reprises exceptionnelles.....		7 489 084	8 270 998		

Commentaires sur les provisions :

2.4.1. Provisions réglementées

- Provision pour hausse des prix :

Détail de la provision	Charbon	Fioul	Total
2007		615 043	615 043
2008	6 117 500		6 117 500
2009			0
2010	1 409 461	319 794	1 729 255
2011	414 767	2 126 757	2 541 524
Total.....	7 941 728	3 061 594	11 003 322

- Amortissements dérogatoires :

La dotation des amortissements dérogatoires concerne principalement la Géothermie Paris Nord-Est pour 1,4 M€ et la chaufferie de Saint-Ouen pour 1,3 M€.

2.4.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement :

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions pour risques :					
Provision amiante réseau	8 307 735		160 495		8 147 241
Provision amiante chaufferies	1 066 670	620 000	566 470	150 000	970 200
Provision retours d'eau Paris	85 009 907	1 983 513	6 540 321	3 128 965	77 324 134
Provision retours d'eau Hors Paris	3 757 774	749 470	636 942	168 210	3 702 091
Provision ouvrages spéciaux	2 123 313				2 123 313
Provision dessus-dessous	1 192 461				1 192 461
Autres	8 254 556		1 058 710		7 195 847
Total.....	109 712 417	3 352 982	8 962 937	3 447 175	100 655 287
Provisions pour charges :					
Provision pour renouvellement compensateurs	20 632 297		252 665		20 379 632
Provision pour renouvellement retours d'eau structurants	27 852 386	12 760 451	860 053		39 752 784
Provision pour décennale chaudière et économiseurs	18 015 064	3 063 339	550 000	500 000	20 028 403
Autres	2 788 108	2 252 425	83 584	770 000	4 186 949
Total.....	69 287 855	18 076 214	1 746 302	1 270 000	84 347 767
Total général.....	179 000 272	21 429 196	10 709 239	4 717 175	185 003 054

2.4.2.1 Provisions pour risques

Les dotations aux provisions pour risques s'élèvent à 3,4 M€ en 2011 contre 14,8 M€ en 2010 et concernent essentiellement :

- la provision de remise en état des retours d'eau, 2,7 M€ dont :
 - 2 M€ pour le réseau Paris,
 - 0,7 M€ pour le réseau hors Paris.

Cette dotation de 2,7 M€ (1,6 M€ en 2010) correspond à des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé) mais susceptibles d'être sujets à des travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction de la Distribution.

La provision pour retours d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux chaufferies produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la DRIEE.

La provision est calculée de la manière suivante :

- une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons,
 - un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon,
 - la provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la Direction Générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2004 et 2011,
 - le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés,
- la provision pour retrait de l'amiante chaufferies (0,6 M€).

Les reprises aux provisions pour risques s'élèvent à 12,4 M€ en 2011 contre 15,5 M€ en 2010 et concernent essentiellement :

- la provision sur les retours d'eau, 10,5 M€ dont :
 - 9,7 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,8 M€ de reprise sur le hors Paris.

Cette reprise correspond :

- i. à des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections (7,2 M€),

- ii. à la baisse du taux de remplacement de 25,21% en 2010 à 24,26% en 2011 un effet de 3,3 M€.
Ce taux de remplacement est obtenu par moyenne des taux constatés par le passé. Cette moyenne a évolué entre 2010 et 2011 :

1. en 2010, la moyenne était fondée sur les taux des 7 dernières années (2004-2010),
2. en 2011, la moyenne a pris en compte les taux des 8 dernières années (2004-2011).

Le taux de remplacement évolue en cohérence avec l'état du réseau condensats qui semble en 2011 similaire à celui de 2010. La provision calculée sur les 8 dernières années est minorée de 10 M€ par rapport à un calcul sur les 7 dernières années.

- la provision pour désamiantage du réseau (0,2 M€) et des chaufferies (0,7 M€).

2.4.2.2 Provisions pour charges

Les dotations aux provisions pour charges s'élèvent à 18 M€ en 2011 contre 19 M€ en 2010 et concernent essentiellement :

- la provision pour renouvellement des tronçons de retours d'eau structurants, 12,8 M€.
Cette provision porte sur le programme 2010 – 2012, rééchelonné jusqu'en 2014 compte tenu des difficultés à réaliser les travaux. Cette provision a été limitée au solde des renouvellements prévus en 2012.
- la provision pour décennales chaudières et économiseurs de 3,1 M€ (5,3 M€ en 2010),
- la provision pour démantèlement et dépollution du site de Bichat de 1,6 M€, suite à actualisation du devis en fonction du retour d'expérience des opérations de libération de La Villette, dont les coûts sont significativement plus élevés que la prévision.

Les reprises aux provisions pour charges s'élèvent à 3 M€ en 2011 contre 7 M€ en 2010 et concernent essentiellement :

- la provision pour renouvellement des tronçons de retours d'eau structurants, 0,9 M€.
Cette reprise correspond à des travaux de remise à neuf des tronçons suite à des sinistres ou des inspections. Ces travaux se sont déroulés rue Georges Pitard à proximité de la centrale de Vaugirard sur un linéaire de 330 mètres.
- la provision pour travaux de décennales chaudières et économiseurs, 1,1 M€ en 2011 (2,3 M€ en 2010), correspondant aux travaux réalisés et portant sur :
 - la chaudière N°5 de Bercy dont le démantèlement est en cours afin de libérer l'espace nécessaire aux mises en conformité des chaudières fioul pour la fin 2015 : les provisions de décennales chaudière et économiseurs ont été reprises (0,5 M€),
 - la révision des 36 000 heures de la cogénération de Vitry, ainsi que la décennale de l'échangeur (0,6 M€).

2.5 Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 €. La réserve légale s'élève à 10% du capital.

2.6 Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	2011
Capitaux propres au 31 décembre 2010.....	355 738
Distribution de dividendes.....	-5 435
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement...	-838
Autres variations : amortissement caducité.....	3 115
Résultat de l'exercice 2011.....	18 354
Capitaux propres au 31 décembre 2011.....	370 934

2.7 Charges à payer sur dettes

Elles s'élèvent à 106 523 K€.

La nature des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

- emprunts et dettes assimilées – intérêts courus.....	79 K€
- fournisseurs – factures non parvenues.....	96 637 K€
- personnel – dette provisionnée pour congés à payer et autres charges...	7 557 K€
- organismes sociaux, charges à payer.....	1 720 K€
- Etat, charges à payer.....	530 K€

Note 3 – Notes sur le résultat

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, soit 357 578 486 €, correspond à des ventes de chaleur réalisées à Paris ou dans la proche banlieue pour 297 977 404 €, à des ventes d'électricité pour 52 413 971 € et à des prestations de services pour 7 187 111€.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération est régie par un contrat avec EDF appelé « 97-01 ».

Les principales caractéristiques de ce contrat sont sa longue durée (12 ans) et son mode de rémunération basé sur le coût de production d'un cycle combiné au gaz (650 Mw, rendement de 51%, disponibilité de 95%) et composé des trois éléments suivants :

- une prime fixe basée sur un engagement de puissance garantie, ajustée selon la disponibilité de l'installation, accordée uniquement sur les 5 mois d'hiver (du 01/11 au 31/03) et dont le montant représente environ 45% de la facture,
- la rémunération de l'énergie active exportée dont la part représente environ 55% de la facture et dont le tarif est indicé sur le prix du gaz transport (STS) avec plafonnement. A l'atteinte de ce prix, la recette variable unitaire reste constante,
- une rémunération complémentaire liée au rendement électrique équivalent, plafonnée également.

3.2 Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2011	2010
Plus et moins-value sur cession d'actifs.....	-646	-711
Dotations et reprises de provision pour :		
Risques.....		0
Charges		0
Dotations et reprises de provisions réglementées (1).....	748	-6 414
Dotations et reprises aux provisions pour dépréciation exceptionnelle (2)...	-7 978	34
Autres produits et charges exceptionnels.....	-220	18
Total	-8 096	-7 073

(1) Les dotations et reprises de provisions réglementées comprennent :

- 4,948 M€ de dotations aux amortissements dérogatoires et 5,125 M€ de reprises aux amortissements dérogatoires,
- 2,542 M€ de dotations aux amortissements stocks et 3,113 M€ de reprises sur stocks.

(2) Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation exceptionnelle s'expliquent principalement par une dotation de 8 M€ correspondant à une dépréciation exceptionnelle égale à la valeur nette de la mousse Condufill installée dans ses caniveaux comptabilisée en immobilisation incorporelle.

Ce procédé a été utilisé à partir de 2003 afin d'empêcher l'arrivée d'eau massive dans ses caniveaux (de type inondation, crues ou fuites de réseaux d'autres concessionnaires). L'utilisation a été stoppée après avoir déploré des incidents majeurs, lesquels ont permis de constater la carbonisation de la mousse. L'Expert, nommé dans le cadre de la procédure judiciaire ainsi que de la procédure d'arbitrage en cours avec le fournisseur de cette mousse, a constaté dans un rapport remis le 18/07/2011 la dégradation de la mousse Condufill dans le temps lui faisant perdre son pouvoir hydrophobe recherché lors de la mise en œuvre.

CPCU a en conséquence comptabilisé une provision pour dépréciation exceptionnelle de 8 M€ se décomposant en :

- 2,5 M€ sur les canalisations dans Paris,
- 5,5 M€ sur les canalisations hors Paris.

3.3 Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt théorique (1)	Résultat net	
			Théorique	Comptable
Courant.....	37 583	-13 065	24 518	26 450
Exceptionnel.....	-8 096	2 923	-5 173	-8 096
Total.....	29 487	-10 142	19 345	18 354

(1) La ventilation de l'impôt entre les résultats courant et exceptionnel est réalisée après affectation des déductions et réintégrations fiscales aux divers éléments du résultat comptable avant impôt.

L'écart entre l'impôt présenté dans le tableau ci-dessus (10,142 M€) et l'impôt présenté au compte de résultat (10,180 M€) correspond à des régularisations sur l'exercice antérieur.

L'impôt 2011 est calculé avec la majoration de 5% appliqué au taux normal de 33,33%, ce qui porte le taux d'IS à 36,10%.

CPCU n'a pas de report déficitaire (cf partie sur la situation fiscale latente § 4.8).

Note 4 – Autres informations

4.1 Effectif

La situation de l'effectif au cours de l'exercice se présente comme suit :

Catégories	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Total
Cadres (et assimilés).....	123	4	127
Agents de maîtrise (et assimilés).....	330		330
Agents d'exécution (et assimilés).....	64		64
Total.....	517	4	521

4.2 Engagements financiers particuliers

L'intégralité des éléments financiers figurent ci-dessous :

- engagements réciproques :	
- redevances de crédit-bail restant à courir	1 601 K€
- commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat.....	48 799 K€
- achat de combustibles :	
- fioul 125 000 tonnes	14 539 K€
- charbon 25 000 tonnes.....	2 688 K€
- gaz 2 615 MWH	93 349 K€
- opération de swap sur achats de combustibles fossiles.....	3 690 K€
- engagements reçus : cautions bancaires des fournisseurs.....	8 074 K€
- engagement retraite (cf annexe au bilan § 4.4).....	120 789 K€
- engagement donné : la SNC CVD a sollicité un prêt bancaire. La banque a subordonné ce prêt à la signature par chaque associé d'un engagement de maintenir la forme juridique de la Société et de conserver sa participation dans la SNC jusqu'à extinction de la dette.	7 190 K€

4.3 Crédit-bail

Opérations de crédit-bail au 31 décembre 2011 :

Postes concernés au bilan	Valeurs des biens à la signature du contrat	Redevances		Equivalent des dotations aux amortissements		Redevances restant à verser				Valeur résiduelle
		Exercice	Exercices antérieurs	Exercice	Exercices antérieurs	A 1 an	A + d'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans	Total	
Crédit-bail immobilier (crédit-bail du siège).....	18 294	640	19 743	915	15 016	640	961	0	1 601	5 488
Total.....	18 294	640	19 743	915	15 016	640	961	0	1 601	5 488

4.4 Régime de retraite

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de la CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le montant des engagements pour retraites est évalué à 121 M€, avec un taux d'actualisation retenu par GDF SUEZ SA et CPCU de 4,10% fin 2011 versus 4% fin 2010.

Cet engagement fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés IFRS.

La Société ne possède pas d'actif finançant son régime de retraite.

4.5 Droits individuels à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre un droit individuel de formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Le volume d'heures acquis dans le cadre du DIF et n'ayant pas donné lieu à demande est de 51 778 heures.

4.6 Consolidation

La Société entre dans le périmètre de consolidation des Sociétés GDF Suez Energie Services et GDF Suez qui détiennent 64,3% des actions de CPCU. Par ailleurs, la Société étant cotée au SRD à Paris, elle établit des comptes consolidés.

4.7 Entreprises liées

CPCU est détenue à 64% par le Groupe GDF Suez.

Les transactions avec les filiales de ce groupe sont les suivantes :

- produits.....	18,603 M€	(Ventes à SDC CLICHY, SNC CVE, SNC COGE-VITRY)
- charges.....	110,408 M€	
- dont achat de combustibles	79,619 M€	(Fioul et charbon auprès de SOVEN et ELECTRABEL)
- dont achat de chaleur	21,857 M€	(Auprès de la SNC COGE-VITRY)
- dont frais divers sur combustibles	3,157 M€	(Auprès de la SA TRS)
- créances.....	2,938 M€	
- dettes.....	21,214 M€	

CPCU est détenue à 34% par la Ville de Paris.

Les ventes de chaleur à la Ville de Paris se sont élevées à 17 M€ en 2011.

4.8 Situation fiscale différée et latente

La situation différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice. Elle tient compte de la contribution additionnelle et de la contribution sociale sur les bénéfices.

Impôt dû :

- provisions réglementées.....	20 306 959 €
- subventions d'investissements.....	116 716 €
	<u>20 423 675 €</u>

Impôt payé d'avance :

- charges non déductibles temporairement.....	15 264 153 €
---	--------------

4.9 Liste des filiales et participations
(En milliers d'euros)

Société ou groupe de sociétés	Capital	Prime d'émission réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou pertes (-) du dernier exercice clos	Dividendes alloués à la Société au cours de l'exercice	Observations clôture de l'exercice
				Brute	Nette						
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société) :											
SNC Cogé Vitry 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 440 258 366.....	40	-	50	20	20	-	-	68 778	6 910	4 407	-
SNC Choisy-Vitry-Energie 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 452 249 832.....	100	-	55	55	55	-	-	11 355	257	270	-
B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la Société) :											
S.A. Tiru Tour Franklin La Défense 8 92042 Paris la Défense cedex N° SIREN 334 303 823.....	10 000		19	724	724	-	-	56 375	3 522	-	-
S.A. Climespace 185 rue de Bercy 75588 Paris cedex 12 N° SIREN 378 993 455.....	14 410	56 123	22	6 278	6 278	-	-	72 417	11 538	6 034	-
S.A. Transports réunis services 79 rue Julian Grimau BP 36 93701 Drancy N° SIREN 377 508 858.....	550	262	26	366	366	-	-	3 851	121	-	30 sept.
SNC Choisy-Vitry-Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry sur Seine N° SIREN 480 627 199.....	100	-	45	45	45	-	-	14 204	-681	-	-

Note 5 – Tableau de financement 2011

Emplois et ressources (en milliers d'euros)	2011	2010
Capacité d'autofinancement :		
Résultat net.....	18 354	30 055
+ Dotations aux amortissements.....	33 835	27 695
- Reprises.....	-5 125	-2 306
+ Dotations aux provisions.....	29 956	40 746
- Reprises.....	-16 766	-22 647
- Subventions d'investissement virées au résultat.....	-90	-92
- Plus-values de cession.....		
+ Moins-values de cession.....	646	
Total capacité d'autofinancement.....	60 810	73 451
Ressources durables :		
Capacité d'autofinancement.....	60 810	73 451
Cessions d'immobilisations corporelles.....		
Cessions ou réductions d'immobilisations financières.....	59	
Augmentation des autres fonds propres (1).....	13 088	
Augmentation des dettes financières.....	237	78 275
Total des ressources.....	74 195	151 725
Emplois stables :		
Distributions mises en paiement.....	5 435	5 176
Acquisitions d'immobilisations incorporelles.....	2 119	5
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	71 855	85 912
Acquisitions d'immobilisations financières.....	63	6
Remboursement de dettes financières.....	13 677	11 029
Total des emplois.....	93 149	102 127
Variation du fonds de roulement net global	-18 954	49 598
Variations d'exploitation :		
Stocks et encours.....	-9 307	5 030
Avances et acomptes versés sur commandes.....	340	169
Créances clients et comptes rattachés	26 369	-64 609
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	82	76
Dettes fournisseurs et autres.....	3 330	10 912
Besoin ou dégagement de fonds de roulement d'exploitation.....	20 814	-48 422
Variations hors exploitation :		
Autres débiteurs.....	-2 677	-708
Autres créditeurs.....	8 403	11
Besoin ou dégagement de fonds de roulement hors exploitation...	5 726	-697
Variations de trésorerie :		
Placement compte courant associés.....		
Valeur mobilière de placement.....		
Disponibilités.....	-7 586	-478
Concours bancaires courants.....		
Variation nette de trésorerie.....	-7 586	-478
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global.....	18 954	-49 598

- Les fonds propres augmentent de 13 M€ suite à l'octroi, courant avril 2011, d'une avance sur subvention ADEME portant sur la réalisation de la canalisation structurante du projet T3 Est Parisien.

Note 6 – Rémunérations des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration.

La rémunération brute perçue en 2011 par le Président Directeur Général s'est élevée à 184 K€.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour les mandataires sociaux ni d'accord prévoyant un avantage spécifique en cas de cessation de fonctions. Aucune avance et aucun prêt n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations de l'exercice allouées aux membres des organes d'administration, au titre des jetons de présence, s'élèvent à 47 480 €.

Note 7 – Litiges en cours

La Société Thermal Science Technologies LLC (TST), domiciliée dans le Maryland (Etats-Unis), a engagé une procédure d'arbitrage contre CPCU le 1er juin 2007. Le différend porte sur un contrat conclu le 25 avril 2003 entre les deux Sociétés, et dont l'objet est la fourniture de mousse isolante introduite dans les caniveaux CPCU afin d'éviter toute intrusion d'eau à l'intérieur des dits caniveaux. Le montant réclamé par TST s'élève à 6 933 K USD.

Note 8 – Certificats d'Economies d'Energie

La provision existante (1,3 M€ représentant un déficit de 268 GWh cumac valorisé à 5 €/MWh cumac) au début de l'exercice 2011 n'a pas besoin d'être modifiée compte tenu des éléments suivants :

- CPCU a obtenu la validation auprès de la DRIEE de 633 GWh cumac au titre des fiches (i) de raccordement de bâtiments existants au réseau CPCU, et (ii) de rénovation des sous-stations.
- CPCU est en attente de validation de 244 GWh cumac auprès de la DRIEE et prévoit l'acquisition de 220 GWh cumac les années 2012 et 2013.

INFORMATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE

Résultats financiers et autres de la Société au cours des cinq derniers exercices (en €)

Nature des indications	2007	2008	2009	2010	2011
1. Capital en fin d'exercice :					
Capital social.....	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120
Nombre d'actions ordinaires existantes.....	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320
Nombre d'obligations convertibles en actions.....					
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
2. Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	300 519 576	347 371 254	365 708 286	396 423 965	357 578 486
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	46 544 846	48 615 676	58 225 829	86 998 834	71 387 896
Impôt sur les bénéfices.....	6 362 234	1 275 766	8 719 609	9 797 822	10 180 273
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	9 897 765	10 954 181	8 114 212	30 054 836	18 354 480
Résultat distribué.....	5 175 960	5 175 960	5 175 960	5 434 758	6 038 620
3. Résultat par action :					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	22,94	27,45	28,18	44,22	34,92
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	5,74	6,35	4,70	17,42	10,64
Dividende attribué à chaque action.....	3,00	3,00	3,00	3,15	3,50
4. Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	489	488	499	506	521
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	22 867 957	22 148 837	24 022 763	25 347 705	26 815 122
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales....)	9 253 327	10 092 282	16 115 573	12 628 669	14 822 003

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Comptes consolidés

I – Etat de situation financière au 31 décembre 2011

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations incorporelles.....	3	290 059	255 936
Immobilisations corporelles.....	3	310 446	323 594
Titres disponibles à la vente.....	4.1.1	138	138
Prêts et créances au coût amorti.....	4.1.2	9 929	7 150
Instruments financiers actifs NC.....		772	
Participation dans les entreprises associées.....	6	24 833	23 360
Total actif non courant.....		636 176	610 178
Prêts et créances au coût amorti.....	4.1.2	915	902
Instruments financiers dérivés.....	4.1.3	2 918	2 695
Créances clients et autres débiteurs.....	4.1.4	144 944	170 286
Stocks.....	8	28 326	18 635
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	4.2.5	3 456	0
Total actif courant.....		180 559	192 518
Total actif.....		816 735	802 696

Passif	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres.....	V	219 924	205 667
Dont participation ne donnant pas le contrôle.....		-543	-382
Provisions.....	9	210 655	209 305
Dettes financières.....	4.2.3	70 622	80 550
Autres passifs.....	4.2.6	14 433	1 258
Impôts différés passif.....	14.3	7 701	8 196
Total passif non courant.....		303 411	299 309
Provisions.....	9	14 342	12 974
Dettes financières.....	4.2.3	93 887	102 841
Instruments financiers dérivés.....	4.2.1	0	629
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	4.2.1	142 677	133 194
Autres passifs.....	4.2.1	42 494	48 082
Total passif courant.....		293 400	297 720
Total passif et capitaux propres.....		816 735	802 696

II – Compte de résultat au 31 décembre 2011
(En milliers d'euros)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires.....	11	422 282	480 908
Autres produits opérationnels.....		0	
Achats.....		-181 493	-205 214
Charges de personnel.....		-44 617	-41 472
Amortissements, dépréciations et provisions.....		-34 556	-31 768
Autres charges opérationnelles.....		-122 667	-153 737
Résultat opérationnel courant.....		38 949	48 717
Résultat sur cession d'actifs.....		-613	-694
Dépréciations nettes d'actifs corporels, incorporels et financiers.....		360	-6
Résultat des activités opérationnelles.....		38 696	48 017
Coût de l'endettement financier net.....		-61	-889
Autres produits financiers.....		112	0
Autres charges financières.....		-6 306	-5 837
Résultat financier.....	12	-6 256	-6 726
Impôts sur les bénéfices.....	14	-11 660	-14 031
Quote-part de résultat dans les entreprises associées.....	6	3 010	3 125
Résultat net.....		23 791	30 385
Participation ne donnant pas le contrôle.....		54	158
Résultat net part du groupe.....		23 737	30 227
Résultat net par action (1).....	1.16	13,76	17,52
Résultat net dilué par action (1).....		13,76	17,52

(1) Le nombre d'actions est inchangé sur les exercices 2010 et 2011 et s'élève à 1 725 320 actions.

III – Etat du résultat global au 31 décembre 2011
(En milliers d'euros)

	31/12/2011			31/12/2010		
	Total	Part Groupe	Part participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part Groupe	Part participations ne donnant pas le contrôle
Résultat net de la période.....	23 791	23 737	54	30 385	30 227	158
Variation de la juste valeur des instruments de couverture...	1 098	1 163	-65	2 121	2 121	
Ecart de conversion.....	-39	-30	-9	398	419	-21
Impôt.....	-451	-451		-731	-731	
TOTAL ELEMENTS RECYCLABLES	608	682	-74	1 788	1 809	-21
Pertes et gains actuariels.....	-6 955	-6 955		-22 977	-22 977	
Impôt.....	2 395	2 395		7 910	7 910	
TOTAL ELEMENTS NON RECYCLABLES	-4 560	-4 560	0	-15 067	-15 067	0
Autres éléments du résultat global.....	-3 952	-3 878	-74	-13 279	-13 258	-21
Résultat global.....	19 839	19 859	-20	17 106	16 969	137

Ventilation de l'impôt différé sur les autres éléments du résultat global

K€	2011		2010	
	Base	Impôt différé	Base	Impôt différé
Pertes et gains actuariels.....	-6 955	2 395	-22 977	7 910
Variation de juste valeur des instruments financiers.....	1 098	-451	2 121	-731
Ecart de conversion.....	-39		398	0
Total	-5 896	1 944	-20 458	7 179

IV – Etat de flux de trésorerie
(En milliers d'euros)

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture.....	-3 623	8 829
Résultat net.....	23 791	30 385
Quote-part de résultat MEE.....	-3 010	-3 125
Dividendes reçus des MEE.....	1 327	551
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....	34 851	31 109
Instruments financiers.....	-360	183
Résultat sur cessions d' actifs.....	646	728
Résultat financier.....	6 256	6 726
Impôt sur les bénéfices.....	11 660	14 031
Perte de valeur.....	-33	-34
Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts.....	75 127	80 554
Impôt décaissé.....	-11 085	-15 777
Participation des salariés.....	86	140
Variation du besoin en fonds de roulement.....	15 386	13 475
Flux issus des activités opérationnelles.....	79 514	78 392
Investissements.....	-63 125	-83 294
Cessions.....	0	48
Acquisition immobilisations financières.....	-65	-5
Réduction des autres immobilisations financières.....	61	0
Intérêts reçus sur actifs financiers non courants.....	-1 518	-1 797
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants.....		
Flux issus des activités d'investissement	-64 647	-85 048
Opérations de financement :		
Dividendes versés.....	-5 435	-5 176
Remboursement des dettes financières.....	-16 556	-14 193
Besoin de trésorerie (financement).....	-21 991	-19 369
Augmentation des dettes financières.....	13 097	60 700
Dégagement de trésorerie (financement).....	13 097	60 700
Intérêts financiers versés.....	-62	-890
Intérêts financiers reçus.....	1	1
Variation des découverts bancaires.....	1 167	-46 238
Flux issus des activités de financement.....	-7 788	-5 796
Variation de trésorerie.....	7 079	-12 452
Trésorerie de clôture.....	3 456	-3 623

V – Etat de variations des capitaux propres consolidés
(En milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Pertes et gains actuariels	Variations justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2009.....	1 725 320	27 605	4 568	168 680	-6 701	369	-267	194 254	-456	193 798
Résultat net.....				30 227				30 227	158	30 385
Autres éléments du résultat global.....					-15 067	1 390	419	-13 258	-21	-13 279
<i>Résultat global de l'exercice 2010.....</i>				30 227	-15 067	1 390	419	16 969	137	17 106
Dividendes distribués.....				-5 176				-5 176	-96	-5 272
Variation de périmètre									37	37
Autres.....				2				2	-4	-2
Capitaux propres au 31 décembre 2010.....	1 725 320	27 605	4 568	193 733	-21 768	1 759	152	206 049	-382	205 667
Résultat net.....				23 737				23 737	54	23 790
Autres éléments du résultat global.....					-4 560	712	-30	-3 878	-74	-3 952
<i>Résultat global de l'exercice 2011.....</i>				23 737	-4 560	712	-30	19 859	-20	19 838
Dividendes distribués.....				-5 435				-5 435	-141	-5 576
Variation de périmètre								0		0
Autres.....				-5				-5		-5
Capitaux propres au 31 décembre 2011.....	1 725 320	27 605	4 568	212 030	-26 328	2 471	122	220 468	-543	219 924

VI – Notes aux états financiers

En date du 15 mars 2012 le Conseil d'Administration de CPCU a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 de la Société CPCU et de ses filiales. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2012.

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

CPCU SA, Société mère du Groupe et de ses filiales, dont le siège social est situé au 185 rue de BERCY 75012 PARIS, est une Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux Sociétés commerciales françaises.

CPCU est détenue majoritairement par le Groupe GDF SUEZ, lequel publie des comptes consolidés IFRS.

Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux Sociétés anonymes et par ses statuts.

La Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris.

Activité de la Société

CPCU est concessionnaire de la Ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la Ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'une prolongation par avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- Le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire).

- Le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur sur le territoire de la ville et en dehors.

- La convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées comme suit :

- Les biens de retour seront remis gratuitement à la Ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1^{er} janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la Ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré.

- Les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale.

- Pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la Ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, soit le réseau, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée de vie, avec un maximum de 30 ans.

Les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel. Cf note 1.7 « Immobilisations corporelles ».

Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 – Référentiel

En application du règlement européen du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS), les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne (1).

(1) Référentiel disponible sur le site Internet de la Commission Européenne

1.2 – Principes comptables

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2011 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne, à l'exception des normes, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoires en 2010 et décrits dans le paragraphe suivant :

1.2.1 - Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire en 2011

- IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées : les dispositions de la norme relatives aux informations à communiquer par les entreprises publiques et les amendements relatifs à la définition des parties liées d'application obligatoire en 2011 et leurs conséquences en matière d'informations à fournir ;
- Amendement IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- Improvements to IFRS 2010 – Améliorations aux normes internationales d'information financière IFRS ; parmi les amendements introduits, ceux relatifs aux normes IAS 34 et IFRS 7 ont une incidence sur les informations relatives aux instruments financiers à fournir par le Groupe. Ces informations sont présentées dans les Notes 3 ;
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ;
- Amendement IFRIC 14 – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal.

1.2.2 - Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire après 2011 et anticipée par le Groupe en 2011

- Amendement IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global : le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation cet amendement qui, bien que non adopté par l'Europe, constitue une information utile qui n'est pas en contradiction avec les dispositions actuelles de la norme IAS 1. Au sein des autres éléments du résultat global, sont ainsi regroupés ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net, et ceux qui ne le seront pas.

1.2.3 - Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2011 et non anticipée par le Groupe en 2011

Normes et amendements applicables en 2012

- Amendements IAS 12 – Impôt différé – Recouvrement des actifs sous-jacents ² ;
- Amendement IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir - Transfert d'actifs financiers ;

Normes et amendements applicables en 2013

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés ²
- IFRS 11 – Partenariat ²
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ²
- Amendement IAS 27 – Etats financiers individuels ²
- Amendement IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ²
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur ²
- Amendements IAS 19 – Avantages du personnel ²

Normes et amendements applicables en 2014

- Amendement IAS 32 – compensation entre actifs et passifs financiers

Normes et amendements applicables en 2015

- IFRS 9 – Instruments financiers – Classement et évaluation ².

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et interprétations est en cours.

(2) Ces normes et interprétations n'étant pas encore adoptées par l'Union Européenne, il s'agit d'une traduction libre.

1.2.4 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004,
- les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.3 – Base d'évaluation pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IAS 39.

1.4 – Jugement et utilisation d'estimations

Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur les provisions (cf note 9), dont les engagements de retraite et assimilés (cf note 9.1) et les provisions sur le réseau (cf note 9.2) et sur les instruments financiers.

Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 – Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration proportionnelle, la mise en équivalence et l'intégration globale :

- l'intégration globale s'applique aux filiales dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle ;
- les Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Toutes les transactions et positions entre entités du Groupe sont éliminées en consolidation.

La liste des principales Sociétés consolidées par intégration proportionnelle, mise en équivalence ou par l'intégration globale est présentée en note 4.

1.6 – Immobilisations incorporelles

Le traitement des concessions et en particulier des biens de retour (immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris) est décrit dans la note 1.11 « Concessions ».

Les autres immobilisations incorporelles hors concession sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

1.7 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les actifs de concession.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût de revient et diminuées des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

1.7.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure

En application de l'IAS 16, le Groupe comptabilise ses immobilisations par composants en fonction de leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le Groupe a décidé d'utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 pour comptabiliser le siège social à sa juste valeur dans l'état de situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues en application de l'IAS 20.

1.7.2 Amortissement

En application de l'IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Ces durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations concernées.

Les amortissements sont pratiqués selon les méthodes et durées suivantes :

- Matériel de transport.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Sous-stations clients.....	15 ans linéaire
- Stations d'échange.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- cogénération :	

- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange	30 ans linéaire

1.7.3 Tests de perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée dans les comptes.

1.8 – Stocks

Les stocks de combustibles et de fournitures sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'un test de valeur à chaque clôture en fonction des données de marché et de leur utilisation probable dans le cadre des activités du Groupe. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'Union Européenne, des quotas d'émission de GES ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées lors de l'année écoulée. Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, le Groupe peut être amené à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer.

En l'absence de principe IFRS spécifique définissant précisément le traitement comptable à adopter, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants concernant les problématiques comptables relatives aux quotas de GES :

- Les droits à polluer constituent des stocks.
- Les droits à polluer alloués à titre gratuit par l'Etat sont comptabilisés dans l'état de situation financière pour une valeur nulle.
- Les droits acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice en cours, le Groupe constitue une provision correspondant à la sortie de ressource économique qu'il serait tenu d'effectuer pour acheter les quotas manquants. Cette provision est constituée sur la base du prix de marché pour les quotas restant à acquérir.

1.9 – Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti, les instruments financiers dérivés, les créances clients et autres débiteurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie :

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des Sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. S'agissant de Sociétés non cotées, la juste valeur est estimée principalement par référence à la quote part de situation nette ou le cas échéant au moyen d'autres techniques d'évaluation reconnues (actualisation de flux de trésorerie futurs...).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est significative ou prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «dépréciations d'actifs». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement des prêts au personnel, des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

S'agissant des instruments financiers dérivés, les principes comptables appliqués sont détaillés à la note 1.12.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non recouvrement.

La trésorerie comprend les liquidités du Groupe placées sur des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par l'IAS 7. Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.10 – Provisions courantes et non courantes

1.10.1 Provisions pour retraites et autres avantages du personnel

Selon les lois et usages, les Sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des Sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.
- La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque Société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

En 2006, conformément à l'option offerte par l'amendement d'IAS 19 de décembre 2004, le Groupe a décidé d'abandonner la méthode « du corridor » et de constater la totalité de l'écart actuariel relatif aux engagements postérieurs à l'emploi dans le montant de la provision pour retraite et engagements assimilés, en contrepartie des capitaux propres. Les écarts actuariels sont donc désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global.

1.10.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation.

Les provisions sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

1.10.3 Classification courant / non courant

Les provisions dont la part est à moins d'un an sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passif non courant.

La part à plus d'un an des provisions pour engagement de retraite et assimilés est classée en non courant et la part à moins d'un an en courant. Cette part courante des engagements de retraite et assimilés correspond aux décaissements que le Groupe estime devoir réaliser dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice tant pour les régimes financés que pour les régimes non financés.

1.11 – Concessions

CPCU applique IFRIC 12 – Service Concession Arrangement depuis 2006. Cette interprétation traite de la comptabilisation des contrats de concession par le concessionnaire d'un service public dans lequel le concessionnaire ou « opérateur » assure le service public ainsi que la gestion et le renouvellement des infrastructures.

En effet, l'IFRIC 12 précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'offrir et d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Ainsi certaines infrastructures de concession ne répondant pas aux critères de l'IFRIC12 restent classées en tant qu'immobilisations corporelles.

Selon l'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du véritable débiteur (responsable du paiement) ainsi :

- le modèle « actif incorporel » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur,
- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par le concédant.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

CPCU a retenu le modèle de « l'actif incorporel », dans la mesure où les usagers payent directement CPCU et qu'aucune garantie sur les montants qui seront versés n'est accordée par la Ville de Paris.

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière,
- les investissements de premier établissement et d'extension effectués par CPCU sur le domaine concédé sont comptabilisés sous forme d'actifs incorporels pour la juste valeur des travaux réalisés.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats. Elles sont comptabilisées en tant qu'actif incorporel si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant) soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif de renouvellement, lorsqu'à une date donnée il existe un décalage entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les incidences sur l'état de situation financière et l'état du résultat global sont calculées en fonction des règles comptables suivantes :

- immobilisation des extensions et du renouvellement améliorant au moment de la réalisation des travaux en tant qu'actif incorporel par le crédit du chiffre d'affaires,
- charge de renouvellement pour le montant du coût des travaux de renouvellement à l'identique
- amortissement linéaire des actifs incorporels sur la durée résiduelle du contrat de concession.

1.12 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés, les dettes fournisseurs et autres crédateurs, les dettes d'impôt courant, et les autres passifs.

Les passifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant.

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ensuite ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

1.13 – Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change.

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans l'état de situation financière à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif ;
- couverture de flux de trésorerie.

- Couverture de juste valeur : une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères, ou d'engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

- Couverture de flux de trésorerie : il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers déjà traduits dans l'état de situation financière, ou de transactions futures non encore traduites dans l'état de situation financière, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché :

- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- La juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- Les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- Dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent ne sont pas observables.

1.14 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés à la vente de chaleur et prestations de services dans le cadre de la concession ainsi que la vente d'électricité générée par les installations de production de vapeur.

Le chiffre d'affaires dégagé sur l'activité de vente de chaleur est comptabilisé au fur et à mesure des consommations des clients. Un relevé des compteurs des clients est régulièrement effectué par la Société.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération est régie par un contrat avec EDF et appelé « 97-01 ».

Ce contrat, créé spécifiquement pour promouvoir la cogénération, est réservé aux producteurs qui avaient demandé leur certificat de cogénérateur entre mars 1997 et fin 1998.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont sa longue durée (12 ans) et son mode de rémunération basé sur le coût de production d'un cycle combiné au gaz (650 Mw, rendement de 51%, disponibilité de 95%) et composé des trois éléments suivants :

- une prime fixe basée sur un engagement de puissance garantie, ajustée selon la disponibilité de l'installation, accordée uniquement sur les 5 mois d'hiver (du 01/11 au 31/03) et dont le montant représente environ 45% de la facture,
- la rémunération de l'énergie active exportée dont la part représente environ 55% de la facture et dont le tarif est indicé sur le prix du gaz transport (STS) avec plafonnement. A l'atteinte de ce prix, la recette variable unitaire reste constante,
- une rémunération complémentaire liée au rendement électrique équivalent, plafonnée également.

1.15 – Impôts

Le Groupe calcule l'impôt sur le résultat de ses entités conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de

clôture. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera généré.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque Société consolidée et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Dans le cadre d'arrêtés intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité fiscale

La loi de finances française pour 2010 a introduit la CET (Contribution Economique Territoriale) dont l'une des composantes est la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le Groupe a analysé les modalités de détermination de cette cotisation au regard des dispositions prises par l'IFRIC et le CNC (Conseil National de la Comptabilité) et a considéré qu'au cas particulier, cette cotisation est une charge opérationnelle et ne répond donc pas à la définition d'impôt exigible selon IAS 12. En conséquence, le Groupe a décidé qu'en 2010 comme en 2009, cette charge serait présentée en "autres charges opérationnelles".

1.16 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

1.17 – Droit individuel à la formation

La loi française du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé le Droit Individuel à la Formation ou DIF. Il s'agit d'un crédit d'heures de formation acquis chaque année par les salariés (20 heures par an cumulables sur 6 ans). La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur. En cas de départ de l'entreprise, si ce droit n'a pas été consommé, aucune compensation n'est due.

Les engagements du DIF présentent la caractéristique d'avoir une contrepartie future pour l'entreprise. Cette contrepartie résulte, entre autres, de l'obligation pour le salarié de suivre une formation entérinée par l'entreprise. Il y a donc un avantage économique futur pour l'entreprise une fois que le salarié a suivi cette formation.

Dans ce cadre, il n'y a pas de provision à constater au titre du DIF, à l'exception des cas particuliers suivants, par ailleurs mentionnés par le CNC :

- accord déjà conclu entre entreprise et salarié sur une action de formation sans contrepartie future pour l'entreprise,
- désaccord de plus de 2 ans entre entreprise et salarié.

CPCU estime que les 2 cas de figure ci-dessus représentent une part non significative des droits individuels à la formation acquis par les salariés du Groupe, et que ces formations ont généralement pour contrepartie pour le Groupe l'obtention d'avantages économiques futurs. A titre d'illustration :

- l'accord de branche des industries électriques et gazières relatif à la formation professionnelle continue définit comme prioritaires :
 - « ▫ les actions de promotion, de qualification ou de remise à niveau en lien avec les métiers de la branche et dans la perspective d'une évolution professionnelle,
 - les actions d'acquisition, d'entretien et de développement des compétences en lien direct avec les métiers de la branche. »
- il n'y a pas eu, à ce jour, de demande de formation sans lien avec l'emploi occupé ou susceptible d'être occupé.

En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

Note 2 – Liste des Sociétés consolidées et méthodes de consolidation

CPCU malgré une détention inférieure à 20% détient une influence notable sur le Groupe Tiru. En conséquence, ce dernier est mis en équivalence dans les comptes de CPCU.

Le Groupe est composé des entités suivantes :

Nom et siège social	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2011	Méthode de consolidation au 31/12/2011	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2010	Méthode de consolidation au 31/12/2010
CPCU Compagnie parisienne de chauffage urbain 185, rue de Bercy 75012 Paris	100	Maison-mère	100	Maison-mère
Tiru Traitement industriel des résidus urbains Tour Franklin, La Défense 8, 92042 Paris La Défense Cedex	19	Mise en équivalence	19	Mise en équivalence
Climespace 185, rue de Bercy, 75012 Paris	22	Mise en équivalence	22	Mise en équivalence
SNC Cogé Vitry 185, rue de Bercy, 75012 Paris	50	Intégration proportionnelle	50	Intégration proportionnelle
SNC Choisy Vitry Energie 185, rue de Bercy, 75012 Paris	55	Intégration globale	55	Intégration globale
SNC Choisy Vitry Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry/Seine	45	Mise en équivalence	45	Mise en équivalence
Transports Réunis Services 79, rue Julian Grimau 93700 Drancy.	26	Mise en équivalence	26	Mise en équivalence

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles :	420 422	44 011	146	228	464 515
Concessions.....	417 948	44 010	146		461 812
Autres	2 474	1		228	2 703
Immobilisations corporelles :	661 550	21 388	16 962	-228	665 748
Terrains.....	4 717				4 717
Constructions.....	96 956		2 892	274	94 338
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	529 561	224	13 982	15 491	531 294
Autres immobilisations corporelles.....	10 755		88	1 052	11 719
Immobilisations corporelles en cours.....	19 561	21 164		-17 045	23 680
Total.....	1 081 972	65 399	17 108	0	1 130 263
Dont immobilisations en locations financement :					
Constructions.....	26 954				26 954
Installations techniques.....	14 959	224	200		14 983
	41 913	224	200	0	41 937

Au 31 décembre 2011, les commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat s'élevaient à 48,8 M€.

Les immobilisations incorporelles représentent principalement les droits de concession du réseau de distribution de vapeur donné par la Ville de Paris (Cf note 1.11 « Concessions »).

Les acquisitions du poste « Concessions » comprennent les principaux investissements suivants :

- 1 la canalisation structurante « T3 » à l'Est de Paris, et développements associés en boucles d'eau chaude (27,5 M€),
- 2 les travaux Paris Nord-Est (4,4 M€)

Les immobilisations corporelles concernent essentiellement les constructions, les usines de production (matériel et outillage industriels).

Les acquisitions du poste « Installations techniques » comprennent les principaux investissements suivants :

- les sous-stations clients (2,5 M€)
- aménagement et travaux sur chaufferies pour (10 M€) dont :
 - le contrôle commande CH2 et la mise en conformité de la cuve et du parc à fioul à Ivry (3,1 M€)
 - le traitement eau de Grenelle (1,6 M€)
 - les améliorations de dépoussiéreurs et d'armoires de contrôle à Saint-Ouen (0,5 M€) et la fiabilisation du réservoir fioul de Vaugirard (0,4 M€)

Les immobilisations en cours comprennent essentiellement :

- injection de trioxyde de soufre pour diminuer les rejets de poussières dans les cheminées CH3 Saint-Ouen 2 (2 M€)
- travaux de génie civil de la géothermie Paris Nord-Est (2 M€)

Les cessions concernent essentiellement les éléments suivants :

- la déconstruction du site de La Villette (11M€)
- inventaire du site de Bercy (2,6 M€)
- inventaire du site d'Ivry (1,7 M€)

La somme des amortissements et dépréciations correspondant s'élevait à 16 M€.

Note 3.2 – Amortissements et pertes de valeurs cumulés

(En milliers d'euros)	Montant des amortissements au 31/12/2010	Dotations	Perte de valeur	Reprises	Reclassements	Montant des amortissements au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles :	164 486	9 970	0	0	0	174 456
Concessions(1).....	162 019	9 770				171 789
Autres.....	2 467	200				2 667
Immobilisations corporelles :	337 956	33 841	16 495	0	0	355 302
Constructions.....	50 410	3 170	2 874			50 706
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels (2) ...	276 926	30 281	13 500			293 707
Autres immobilisations corporelles.....	10 620	390	121			10 889
Total.....	502 442	43 811	16 495	0	0	529 758
Dont amortissement immobilisations en locations financement :						
Constructions.....	9 712	730				10 442
Installations techniques.....	10 313	1 965	200			12 078
	20 025	2 695	200	0	0	22 520

(1) un amortissement accéléré a été constaté à fin 2011 correspondant à la valeur nette de la mousse Condufill installée dans ses caniveaux comptabilisée en immobilisation incorporelle et corporelle.

Ce procédé a été utilisé à partir de 2003 afin d'empêcher l'arrivée d'eau massive dans ses caniveaux (de type inondation, crues ou fuites de réseaux d'autres concessionnaires). L'utilisation a été stoppée après avoir déploré des incidents majeurs, lesquels ont permis de constater la carbonisation de la mousse. L'Expert, nommé dans le cadre de la procédure judiciaire ainsi que de la procédure d'arbitrage en cours avec le fournisseur de cette mousse, a constaté dans un rapport remis le 18/07/2011 la dégradation de la mousse Condufill dans le temps lui faisant perdre son pouvoir hydrophobe recherché lors de la mise en œuvre.

CPCU a en conséquence comptabilisé un amortissement accéléré de 8 M€ se décomposant en :

- 2,5 M€ sur les canalisations dans Paris,
- 5,5 M€ sur les canalisations hors Paris.

Note 3.3 – Valeur nette comptable

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations incorporelles :	290 059	255 936
Concessions.....	290 023	255 929
Autres.....	36	7
Immobilisations corporelles :	310 446	323 594
Terrains.....	4 717	4 717
Constructions	43 632	46 545
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	237 587	252 635
Autres immobilisations corporelles.....	830	135
Immobilisations mises en concession.....		
Immobilisations corporelles en cours.....	23 680	19 561
Total.....	600 505	579 530
Dont immobilisations en locations financement :		
Constructions.....	16 512	17 242
Installations techniques.....	2 905	4 646

Note 3.4 – Locations financements et locations simplesLocations financements

Les contrats de locations financements conclus par le Groupe CPCU concernent :

- le siège social de CPCU (5 étages de l'immeuble situé au 185 rue de Bercy 75012 Paris), à échéance le 1^{er} juillet 2014,
- la turbine de cogénération de la SNC Cogé Vitry (à hauteur de 50%), à échéance au 31 mars 2013.

Les paiements minimaux actualisés mentionnés ci-dessous ne concernent que le contrat de Cogé Vitry, les loyers relatifs au contrat de CPCU ne nécessitant pas de paiement, étant imputés sur un dépôt préalablement constitué.

(En milliers d'euros)	Paiements minimaux de location financement au 31 décembre 2011	Paiements minimaux de location financement au 31 décembre 2010
Au cours de la 1 ^{ère} année	2 428	2 367
Au cours de la 2 ^{ème} année et jusqu'à la 5 ^{ème} y compris	6 948	9 376
Au-delà de la 5 ^{ème} année	0	0
Total paiements futurs minimaux	9 376	11 743

Locations simples.

Les locations simples ne représentent pas des montants significatifs.

Note 4 – Instruments financiers

L'ensemble des instruments financiers du Groupe sont classés en niveau 2 selon la définition des niveaux de juste valeur à l'exception des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

Note 4.1 - Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente.....	138	0	138	138		138
Prêts et créances au coût amorti.....	9 929	915	10 844	7 150	902	8 052
Instruments financiers dérivés	772	2 918	3 690		2 695	2 695
Créances clients et autres débiteurs	0	144 944	144 944		170 286	170 286
Trésorerie et équivalent de trésorerie		3 456	3 456	0	0	0
Total actifs financiers.....	10 839	152 233	163 072	7 288	173 883	181 171

Note 4.1.1 - Titres disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	% de détention au 31/12/2011	31/12/2011	31/12/2010
Institut de gestion déléguée.....	N/A	1	1
SDC Clichy.....	4	137	137
Total des titres disponibles à la vente.....		138	138

La valeur comptable des titres disponibles à la vente représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les titres disponibles à la vente représentent les participations minoritaires du groupe dans des sociétés non consolidées.

Au 31 décembre 2011 il n'y a pas de variation des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

Note 4.1.2 - Prêts et créances au coût amorti

(En milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts au personnel.....	1 582	0	1 582	1 590	10	1 600
Créances sur cession d'immobilisations.....	8 347	0	8 347	5 560	0	5 560
Dépôt et cautionnement.....	0	377	377		345	345
Créances immobilisées.....	0	538	538		547	547
Total prêts et créances au coût amorti	9 929	915	10 844	7 150	902	8 052

La valeur comptable des prêts et créances au coût amorti représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les créances sur cession d'immobilisation sont une créance sur le Concédant relative au renouvellement modernisant des canalisations de retours d'eau structurantes.

Note 4.1.3 - Instruments financiers dérivés

Les actifs correspondent à des achats à terme de combustibles fossiles (fioul et charbon), à échéance 2012 et 2013, et se décomposent comme suit :

Combustible	quantités par échéance		Valorisation K€ 31.12.2011	Valorisation K€ 31.12.2010
	2012	2013		
Fioul (milliers de tonnes)	36	12	2 623	186
Charbon (milliers de tonnes)	195	30	-95	2 509
Gaz (GWh)	66	99	1 162	0
Total			3 690	2 695

Ces instruments remplissent les critères de qualification de couverture de flux de trésorerie selon la norm IAS 39. En conséquence, les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Note 4.1.4 - Créances clients et autres débiteurs

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Avances et acomptes versés sur commande.....	1 377	374
Clients et autres débiteurs.....	93 707	115 821
Créances diverses.....	49 860	54 091
Créances clients et autres débiteurs.....	144 944	170 286

La valeur comptable des créances clients et comptes rattachés représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les créances clients sont en diminution en raison de la faible rigueur climatique de décembre 2011 comparée à celle de décembre 2010.

Note 4.2 – Passifs financiers

L'ensemble des passifs financiers du Groupe sont classés en niveau 2 selon la définition des niveaux de juste valeur.

La valeur comptable des passifs financiers représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Note 4.2.1 – Synthèse des passifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières.....	70 622	93 887	164 509	80 550	102 841	183 391
Autres passifs.....	14 433		14 433	1 258		1 258
Instruments financiers dérivés.....		0	0		629	629
Avances et acomptes reçus sur commandes...		7 548	7 548		7 465	7 465
Fournisseurs.....		105 887	105 887		96 382	96 382
Autres dettes d'exploitation.....		25 881	25 881		23 608	23 608
Passif de renouvellement.....		3 361	3 361		5 739	5 739
Autres passifs d'exploitation.....		42 494	42 494		48 082	48 082
Total passifs financiers.....	85 055	279 058	364 113	81 808	284 746	366 554

Note 4.2.2 – Répartition par échéance

(En milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes à - d'un an.....		279 058	279 058		284 746	284 746
Dettes à plus d'un an et moins de cinq ans.....	49 326		49 326	41 907		41 907
Dettes à + de cinq ans.....	35 729		35 729	39 901		39 901
Total.....	85 055	279 058	364 113	81 808	284 746	366 554

Note 4.2.3 – Dettes financières par nature

Toutes les dettes financières sont contractées en euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Emprunts.....	64 126	14 618	69 447	23 356
Locations financement.....	6 496	2 880	11 103	640
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie.....		76 389		78 845
Total dettes financières.....	70 622	93 887	80 550	102 841

Note 4.2.4 – Dettes financières par types de taux (avec intérêts)

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
A taux variable.....	92 251	106 117
A taux fixe.....	72 258	77 274

Note 4.2.5 – Ratio d'endettement

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Total des emprunts	88 120	104 546
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	76 389	78 845
Endettement brut.....	164 509	183 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-3 456	0
Endettement net.....	161 053	183 391
Total des capitaux propres.....	219 924	205 667
Ratio d'endettement.....	0,75	0,89

Note 4.2.6 – Autres passifs

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs.....	14 433	1 258
Total	14 433	1 258

Les autres passifs augmentent de 13 M€ suite à l'octroi courant avril 2011 d'une avance sur subvention ADEME portant sur la réalisation de la canalisation structurante du projet T3 Est Parisien

Note 5 – Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, des prix des matières premières et de l'énergie. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de matières premières.

Note 5.1 - Risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son état de situation financière. Le Groupe est exposé au risque de crédit de part ses activités opérationnelles et financières.

Activités Opérationnelles

L'encours des créances clients et autres débiteurs est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total			
Créances clients et autres débiteurs						Total	Total	Total
au 31 décembre 2011	41 117	114	156	9	41 396	589	102 965	144 950
au 31 décembre 2010	81 875	62	188	7 240	89 365	686	80 235	170 286

La baisse du poste clients provient de la faible rigueur climatique au mois de décembre 2011 comparée à celle de décembre 2010. Les actifs non dépréciés avec une maturité inférieure à 3 mois sont en diminution de 41 M€.

Le tableau ci-dessous indique les variations de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs :

	(En milliers d'euros)
Au 1er janvier 2010.....	395
Dépréciation de créances.....	388
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice.....	-97
Reprise de montants inutilisés.....	
Au 31 décembre 2010.....	686
Dépréciation de créances.....	461
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant la période.....	-558
Reprise de montants inutilisés.....	
Acquisition de filiales.....	
Au 31 décembre 2011.....	589

Le risque de crédit des comptes clients est limité pour plusieurs raisons :

- le nombre important de clients (5 400),
- la diversification de la clientèle (public, habitat privé, entreprises privées),
- la solvabilité des clients, et l'importance des actifs détenus par ces clients (valeur des immeubles chauffés par CPCU).

Les pertes sur comptes clients sont de ce fait très limitées.

La méthode de dépréciation des créances sur comptes clients est analytique et statistique basée sur l'ancienneté des créances :

- les créances considérées comme litigieuses sont toujours dépréciées à 100%
- les créances échues depuis plus de 120 jours sont dépréciées à hauteur de 50%

Activités financières

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture	Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)				
au 31 décembre 2011	0	0	2 497	2 497
au 31 décembre 2010	0	0	2 492	2 492

Ces créances constituent des prêts au personnel et ne représentent aucun risque financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe est exposé de façon limitée au risque de crédit sur le placement de ses excédents (hors prêts et créances au coût amorti). En effet, le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

En cours d'année, CPCU peut, par ailleurs, être amenée à placer de la trésorerie dans le cadre de la convention de centralisation de trésorerie auprès du véhicule GDF SUEZ Finance SA. S'agissant de l'une des filiales de sa maison mère, le risque de contre partie est limité.

Note 5.2 - Risque de liquidité

Une convention de trésorerie mise en place en octobre 2007 entre CPCU et SUEZ Finance couvre les besoins de trésorerie depuis cette date. La Société dispose de 100 M€ de ligne de crédit sur compte courant GDF-SUEZ Finance par convention de trésorerie.

Les financements externes mis en place (locations financement et emprunts) ont été accordés de manière irrévocable.

Au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 la répartition des dettes financières par échéance est la suivante :

(En milliers d'euros)	Total	2012	2013	2014	2015	2016	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	78 744	14 619	7 694	12 402	4 127	4 173	35 729
Locations financement.....	9 376	2 428	1 093	5 855			
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	76 389	76 389					
Fournisseurs.....	105 887	105 887					
Au 31 décembre 2011.....	270 396	199 323	8 787	18 257	4 127	4 173	35 729

(En milliers d'euros)	Total	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	92 803	14 526	22 738	7 666	3 925	4 047	39 901
Locations financement.....	11 744	2 367	2 428	1 092	640	640	4 577
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	78 845	78 845					
Fournisseurs.....	96 382	96 382					
Au 31 décembre 2010.....	279 774	192 120	25 166	8 758	4 565	4 687	44 478

Note 5.3 - Risque de Marché

Risque de change

De par son activité, le Groupe est essentiellement exposé au risque de conversion de ses dettes afférentes aux achats de charbon et au contrat de maintenance des cogénérateurs. Ces derniers sont en effet libellés en dollar US.

L'instrument de couverture utilisé est l'achat de devises à terme.

Risque de taux d'intérêt :

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, caps...) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

Au 31 décembre 2011, CPCU n'a plus de swap de taux d'intérêt.

Note 5.4 - Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de taux d'intérêt : néant

En matière de change, l'exposition de CPCU :

- au niveau de l'état du résultat global, est fonction des achats de combustibles (charbon, fioul) libellés en dollars pour un montant de l'ordre de 47 M€ en 2011. Une variation de 10% du cours de l'euro/dollar conduirait à une variation du coût des combustibles de l'ordre de 4,7 M€, hors impact des achats à terme de devises.
- au niveau de l'état de situation financière, n'est pas significative, CPCU n'ayant pas d'actifs ni de passifs significatifs en devises.

Note 6 – Participations dans les entreprises associées

Sociétés mises en équivalence :

(En milliers d'euros)	Valeur d'équivalence		Quote-part de résultat		Chiffre d'affaires	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Groupe Tiru.....	12 441	11 595	1 117	1 217	205 012	232 690
Climespace.....	12 479	11 717	2 028	1 998	73 367	78 114
Transports réunis services (1)	243	211	32	12	3 851	3 579
SNC Choisy Vitry Distribution...	-330	-163	-167	-102	15 892	16 284
Total.....	24 833	23 360	3 010	3 125	298 122	330 667

(1) La Société Transports Réunis Services clôture au 30 septembre.

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
SNC Choisy Vitry Distribution		
Total de l'actif.....	19 760	20 343
Total du passif hors capitaux propres.....	20 493	20 705
Total des produits de l'activité.....	15 982	16 284
Résultat de la période.....	-371	-226
Climespace		
Total de l'actif.....	275 483	291 552
Total du passif hors capitaux propres.....	218 758	238 148
Total des produits de l'activité.....	73 367	78 114
Résultat de la période.....	9 216	9 080
Groupe Tiru		
Total de l'actif.....	350 105	341 242
Total du passif hors capitaux propres.....	284 622	280 182
Total des produits de l'activité.....	205 012	232 690
Résultat de la période.....	5 881	6 408
Transports réunis services		
Total de l'actif.....	1 722	1 427
Total du passif hors capitaux propres.....	788	615
Total des produits de l'activité.....	3 851	3 579
Résultat de la période.....	121	44
Total des actifs.....	647 070	654 564
Total des passifs hors capitaux propres	524 661	539 650
Total des produits de l'activité.....	298 212	330 667
Résultats de la période.....	14 848	15 306

Note 7 – Informations résumées sur les participations dans une co-entreprise

Participation dans une co-entreprise :

La Société concernée est la SNC Cogé Vitry, intégrée proportionnellement à 50% dont la contribution dans les comptes consolidés du Groupe est la suivante :

Cogé Vitry - montants intégrés proportionnellement (K€)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs courants	8 696	7 078
Actifs non courants	14 758	17 126
Sous-total actifs	23 453	24 203
Capitaux propres	9 583	8 320
Passifs courants	10 691	8 735
Passifs non courants	3 180	7 148
Sous-total passifs	23 453	24 203
Total des produits	23 463	23 439
Total des charges	19 997	21 571
Résultat	3 466	1 868

Note 8 – Stocks

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Matières premières (charbon, fioul).....	22 539	13 756
Autres pièces détachées	6 244	5 721
Quotas CO2.....	618	432
Valeur brute.....	29 401	19 909
Provision pour dépréciation.....	1 076	1 274
Valeur nette.....	28 325	18 635

- La variation du stock de matières premières est liée :

- à la variation des quantités stockées, (forte augmentation en raison de la faible rigueur climatique de décembre 2011 comparée à décembre 2010)

- charbon (127 304 tonnes en 2011 contre 109 385 tonnes en 2010)	+ 1,7 M€
- fioul (18 842 tonnes en 2011 contre 7 565 tonnes en 2010)	+ 5,3 M€

- à la variation des prix :

- charbon (95 €/tonne en 2011 contre 93 €/tonne en 2010)	+ 0,3 M€
- fioul (555 €/tonne en 2011 contre 468 €/tonne en 2010)	+ 1,6 M€

- Quotas CO2

Le plan national d'affectation des quotas de Gaz à effet de serre (CO2) pour la seconde période 2008 – 2012 a attribué au Groupe CPCU 1 563 592 quotas (de tonnes de CO2).

En 2011, les émissions réelles se sont élevées à 1 226 624 quotas (912 501 pour CPCU et 313 733 pour Cogé Vitry). Les quotas non utilisés sont reportables sur les années restantes de la période et au delà de 2012.

Le stock de quotas s'établit en hausse de 543 KT fin 2010 à 881 KT fin 2011.

Note 9 – Provisions (courant et non courant)

(En milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/12/2010	Augmentations : dotations de la période	Diminutions : reprises de la période		Reclassements	Variation liée à la désactualisation	Montant à la fin de la période 31/12/2011
				Montants utilisés	Montants non utilisés			
Non courant		209 305	14 308	11 894	3 447	-2 294	4 677	210 655
Avantages au personnel.....	9.1	106 650	10 218	4 400		-1 394	4 677	115 751
Provision pour retours d'eau.....	9.2	84 888	1 984	6 372	3 297	121		77 324
Provision pour renouvellement des ouvrages spéciaux...		2 123						2 123
Autres.....	9.3	15 644	2 106	1 122	150	-1 021		15 457
Courant.....		12 974	1 397	1 553	770	2 294	0	14 342
Avantages du personnel.....	9.1	3 644				1 394		5 038
Provision pour réparation retours d'eau.....	9.2	3 879	749	805		-121		3 702
Autres.....	9.3	5 451	648	748	770	1 021		5 602
Total provisions courantes et non courantes.....		222 279	15 705	13 447	4 217	0	4 677	224 997

Note 9.1 – Avantages du personnel

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le total des engagements retraite et avantages sociaux provisionné dans les comptes consolidés s'élève à 120,8 M€.

9.1.1 – Rappel des hypothèses

Hypothèses actuarielles :

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le groupe GDF-Suez sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation des engagements PE.....	4,10%	4,00%
Taux d'actualisation des engagements LT.....	3,90%	3,70%
Taux de rendement attendu des actifs couverture IFC	4,77%	5,01%
Taux de rendement attendu des actifs couverture retraite	3,90%	3,92%
Taux d'inflation.....	2,00%	2,00%
Cotisation CNIIEG DSF et autres	5,44%	5,06%
Taux cotisations préretraites pour 2012	4,56%	4,57%

9.1.2 – Eléments de l'état de situation financière

Actif / passif enregistré dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actualisée de l'obligation.....	-120 177	-109 577
Juste valeur des actifs du régime.....		
Obligation en excès / (déficit) par rapport aux actifs.....	-120 177	-109 577
Coût des services passés	-612	-717
Actifs / (passifs) enregistrés au bilan.....	-120 789	-110 294
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres.....	-7 213	-23 274

La variation des actifs / (passifs) nets des régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi se présente ainsi :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dette actuarielle en début d'exercice.....	-109 577	-82 582
Coût des services rendus.....	-3 005	-2 272
Intérêts sur la dette actuarielle.....	-4 677	-4 040
Réductions d'effectifs / Fermeture de plans.....	0	0
(Pertes) / Gains actuariels générés.....	-7 213	-23 274
Prestations payées.....	4 295	4 407
Impacts réformes des régimes de retraites et clause de revoyure 2010	0	-1 816
Autres.....	0	0
Dette actuarielle en fin d'exercice.....	-120 177	-109 577

Variation des montants nets dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Provision pour engagements de retraite et assimilés en début d'exercice...	-110 295	-83 404
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres.....		
Coût des services rendus.....	-3 005	-2 272
Intérêts sur la dette actuarielle.....	-4 677	-4 040
Rendement escompté des actifs financiers.....		
Montant des gains / (pertes) actuariels.....	-7 213	-23 274
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement.....		
Réduction d'effectifs / Fermeture de plans.....	0	0
Coûts des services passés acquis.....		
Coûts des services passés non acquis.....	105	105
Impacts réformes des régimes de retraites et clause de revoyure 2010	0	-1 816
Prestations payées.....	4 295	4 407
Provision pour engagements de retraite et assimilés en fin d'exercice...	-120 789	-110 294
Gains / (pertes) actuariels variation des capitaux propres.....	-7 213	-23 274

Les variations de l'année ont été comptabilisées au compte de résultat à l'exception des pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres.

9.1.3 – Engagements par nature et évolution sur la période

La provision constituée conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » s'élève au 31 décembre 2011 à 120,8 M€. Elle se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Avantages post emploi		
1) Retraite et frais de gestion de la CNIEG	70 279	65 616
2) Indemnités fin de carrière	2 699	2 474
3) Avantages en nature	38 634	33 880
Sous total	111 612	101 970
Autres avantages à long terme		
1) Secours immédiat	1 732	1 522
2) Indemnités compensatrices de frais d'études	138	123
3) Invalidité : rentes accidents du travail – maladies professionnelles	6 318	5 727
4) Médailles du travail (jubilé)	990	952
Sous total	9 177	8 324
Total	120 789	110 294

Ces provisions augmentent de 110 M€ au 31/12/2010 à 121 M€ au 31/12/2011 et ont une double origine :

- la provision pour retraites augmente de 65 M€ au 31/12/2010 à 69 M€ au 31/12/2011,
- les autres provisions (avantage tarifaire, indemnité de fin de carrière, ...) augmentent de 45 M€ au 31/12/2010 à 51 M€ au 31/12/2011.

L'augmentation de ces provisions de 11 M€ s'analyse comme suit :

- la baisse des taux d'actualisation retenus en 2010 et en 2011 augmente la provision de 7,2 M€ :
 - a. la baisse du taux d'actualisation à 15 ans de 4% en 2010 à 3,8% en 2011 du taux retenu pour les engagements postérieurs à l'emploi (retraite et avantage en nature essentiellement),
 - b. la baisse du taux d'actualisation à 10 ans de 3,7% en 2010 à 3,45% en 2011 du taux retenu pour les engagements long terme (rentes Accidents du Travail/Maladies Professionnelles et invalidité essentiellement),
 - c. la contrepartie de cette baisse des taux d'actualisation est une baisse des fonds propres de même montant (7,2 M€),
- les droits acquis par les employés au cours de l'année 2011 augmentent la provision de 3 M€,
- la charge d'intérêt de l'exercice 2011 sur la provision avec le taux de clôture augmente la provision de 4,6 M€, et est comptabilisée en charge financière, les prestations payées en 2011 diminuent la provision de 4,3 M€.

Note 9.2 – Provision pour retours d'eau

La provision pour retours d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux chaufferies produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la DRIEE.

La provision est calculée de la manière suivante :

- Une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons.
- Un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon.
- La provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la Direction Générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2004 et 2011.
- Le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « courante » de la provision pour retours d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

- Dotation à la provision pour remise en état des retours d'eau, 2,7 M€ dont :
 - 2 M€ pour le réseau Paris,
 - 0,7 M€ pour le réseau hors Paris.

Cette dotation de 2,7 M€ (1,6 M€ en 2010) correspond à des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé) mais susceptibles d'être sujets à des travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction de la Distribution.

- Reprise à la provision pour remise en état des retours d'eau, 10,5 M€ dont :
 - 9,7 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,8 M€ de reprise sur le hors Paris.

Cette reprise correspond :

- i. à des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections (7,2 M€),
- ii. à la baisse du taux de remplacement de 25,21% en 2010 à 24,26% en 2011 un effet de 3,3 M€. Ce taux de remplacement est obtenu par moyenne des taux constatés par le passé. Cette moyenne a évolué entre 2010 et 2011 :
 1. en 2010, la moyenne était fondée sur les taux des 7 dernières années (2004 -2010),
 2. en 2011, la moyenne a pris en compte les taux des 8 dernières années (2004 -2011).

Le taux de remplacement évolue en cohérence avec l'état du réseau condensats qui semble en 2011 similaire à celui de 2010. La provision calculée sur les 8 dernières années est minorée de 10 M€ par rapport à un calcul sur les 7 dernières années.

Note 9.3 – Autres provisions

Au 31 décembre 2011, elles comprennent principalement :

- Dotations aux provisions :
 - la provision pour démantèlement et dépollution du site de Bichat de 1,6 M€, suite à actualisation du devis en fonction du retour d'expérience des opérations de libération de La Villette, dont les coûts sont significativement plus élevés que la prévision.
 - la provision pour retrait de l'amiante chaufferies (0,6 M€),
- Reprises de provisions :
 - la provision pour retrait de l'amiante réseau (0,2 M€) et chaufferies (0,7 M€).

Note 10 – Capitaux propres

Note 10.1 – Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 € au 31 décembre 2011. Chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des assemblées générales du Groupe. Il n'existe pas de privilèges et restrictions attachés aux actions.

Note 10.2 – Evolution du nombre d'actions en circulation

Le nombre d'actions en circulation en 2011 était de 36 485 actions représentant environ 2% du capital social. Aucune variation n'a été constatée sur l'exercice.

Note 10.3 – Réserves distribuables

Les réserves consolidées (221,2 M€ au 31 décembre 2011) intègrent la réserve légale de la Société CPCU S.A. pour 2,8 M€ représentant 10% du capital social, en conformité avec les dispositions légales françaises. Cette réserve ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation.

Les réserves distribuables du Groupe s'élèvent à 119,8 M€ au 31 décembre 2011, composées du report à nouveau et de la réserve générale de la Société CPCU S.A.

Note 10.4 – Dividendes

Dividendes payés par CPCU S.A. :

	Montant réparti en milliers d'euros	Dividende net par action en euros
2010 (payé le 30/06/2011)	5 435	3,15
2009 (payé le 30/06/2010)	5 176	3,00
2008 (payé le 30/06/2009)	5 176	3,00
2007 (payé le 30/06/2008)	5 176	3,00

Dividendes proposés au titre de l'exercice 2011 :

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du Groupe CPCU statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de verser un dividende unitaire de 3,50 euros par action soit un montant total de 6 M€.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2012 et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2011, les états financiers à fin 2011 étant présentés avant affectation.

Note 10.5 – Gestion du capital

CPCU S.A. n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales. En particulier, les contrats d'endettement du Groupe n'imposent aucune contrainte en matière de ratio type : capitaux propres sur endettement financier net ou de notation par des agences de crédit. Aussi, en matière de gestion de capital, CPCU poursuit les objectifs suivants :

- avoir un niveau de fonds propres en adéquation avec les risques pris par l'entreprise,
- assurer une rentabilité satisfaisante (notamment par le versement d'un dividende annuel) des fonds investis par les actionnaires.

Le Groupe peut donc être amené à apporter des ajustements à sa structure financière au regard de l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous jacents à son activité. Dans ce cadre, CPCU peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

Note 11 – Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de chaleur et prestations de services.....	302 397	348 286
Ventes d'électricité.....	75 875	70 885
Ventes au concédant	44 010	61 737
Total.....	422 282	480 908

Cf note 1.14 « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires consolidé baisse de 12% de 481 M€ en 2010 à 422 M€ en 2011 et se décompose de la manière suivante :

les ventes de chaleur baissent de 13% de 348 M€ en 2010 à 302 M€ en 2011 résultant de :

- la baisse des volumes vendus de 20%, en raison de la rigueur climatique défavorable - climat exceptionnellement doux - en 2011 par rapport à 2010,
- la hausse des facturations de redevances forfaitaires d'abonnement de 5%,

- les ventes d'électricité progressent de 7% de 71 M€ en 2010 à 76 M€ en 2011, cette augmentation reflétant celle du prix de l'électricité vendue corrélativement à celle du prix du gaz transport régulé,
- les ventes au concédant (investissements de biens de retour) baissent de 29% de 62 M€ en 2010 à 44 M€ en 2011.
Cette baisse vient essentiellement de la réalisation de la canalisation structurante « T3 », l'investissement de 2011 de 28 M€ étant en baisse par rapport à celui de 2010 de 44 M€.

Note 12 – Résultat financier

Note 12.1 – Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 se compose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Coût de la dette nette.....	-61	-889
Autres charges financières.....	-6 306	-5 837
Autres produits financiers.....	112	0
Total.....	-6 256	-6 726

Note 12.2 – Coût de la dette nette

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges d'intérêts :		
Charges d'intérêts sur emprunts.....	-62	-890
Charges d'intérêts et de financement sur instruments taux et change... Sous-total.....	-62	-890
Produits d'intérêts :		
Produits sur trésorerie actif.....	1	1
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement... Produits d'intérêts et de financement sur instruments taux et change... Sous-total.....	1	1
Impairment et fair value sur coût de la dette :		
Reprise de provision pour risques et charges financières..... Sous-total.....	0	0
Total coût de la dette nette.....	-61	-889

Note 12.3 – Autres charges financières

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Désactualisations des provisions.....	-4 677	-4 040
Actualisation de la créance sur le concédant	-1 482	-1 243
Autres charges financières.....	-43	-554
Total.....	-6 202	-5 837

La désactualisation des provisions concerne les provisions liées aux engagements postérieurs à l'emploi et progresse de 4 M€ en 2010 à 4,7 M€ en 2011.

- Cette hausse provient :
 - o d'une hausse de la base de calcul (augmentation de la provision de 110 à 121 M€) de 0,4 M€,
 - o d'une baisse du taux d'actualisation (0,2 M€).

L'actualisation de la créance sur le concédant est liée à la modernisation des tronçons structurants.

Note 12.4 – Autres produits financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits financiers sur autres actifs financiers.....	7	
Intérêts sur actifs circulants.....		
Total.....	7	0

Note 13 – Parties liées

Liste des parties liées et des principales transactions : les transactions entre les parties liées ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

- GDF-SUEZ Finance : compte - courant de trésorerie entre CPCU et Suez Finance par une convention (59 M€).
- Tiru : contrat d'achat par CPCU de la vapeur produite par les usines Tiru (20 M€).
- SNC Cogé Vitry :
 - refacturation de services (ex : contrat de conduite de maintenance, assistance administrative), (3,8 M€)
 - achat de vapeur par CPCU à SNC Cogé Vitry (22 M€).
- SNC CVE : vente de vapeur par CPCU à SNC CVE (9,2 M€).
- SOVEN : vente de gaz à CPCU (53 M€).
- Transports Réunis Services : transport, traitement, manutention et stockage de charbon (2,7 M€)
- SDC Clichy : vente de vapeur par CPCU (7,3 M€).
- CVD : garantie d'emprunt sur le montant du capital restant dû 7,4 M€.
- Ville de Paris : vente de chaleur d'un montant de 17 M€.

Les informations concernant les dirigeants sont en note 16.

Note 14 – Impôt sur les bénéfices de l'exercice

Note 14.1 – Ventilation de la charge d'impôt comprise dans le résultat

(en Milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	-10 179	-9 798
Impôts différés	-1 481	-4 233
Total	-11 660	-14 031
Taux effectif d'impôt	35,94%	33,98%

L'impôt diminue de 14,0 M€ en 2010 à 11,7 M€ en 2011 en raison principalement de la baisse du résultat courant avant impôt de 41 M€ en 2010 à 32 M€ en 2011. L'impôt 2011 est calculé avec la majoration de 5% appliqué au taux normal de 33,33%, ce qui porte le taux d'IS à 36,10%.

Note 14.2 – Rationalisation du taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôt (hors résultat des sociétés mises en équivalence).....	32 441	41 292
Taux d'impôt théorique de la maison mère.....	36,10%	34,43%
Produit/(charge) d'impôt théorique.....	-11 711	-14 217
Différences permanentes :	94	152
Différences permanentes sur les comptes sociaux.....	1 423	1 100
Différences permanentes sur les retraitements consolidés....	-1 329	-948
Impôt forfaitaire et autres compléments d'impôt.....	1	16
Divers.....	-43	18
Produit/(charge) d'impôt réel.....	-11 660	-14 031
Taux effectif d'impôt.....	35,94%	33,98%

Note 14.3 – Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Pertes fiscalement reportables.....		
Autres.....		
Actifs d'impôt différé brut avant compensation.....	45 953	42 602
Compensation par entité légale.....	-45 948	-42 592
Actifs d'impôt différé brut après compensation.....	5	10
Actifs d'impôt différé brut non comptabilisé.....		
Actifs d'impôt différé net.....	5	10
Passifs d'impôt différé brut avant compensation.....	53 654	50 798
Compensation par entité légale.....	-45 948	-42 592
Passifs d'impôt différé brut après compensation.....	7 706	8 206
Passifs d'impôt différé net.....	7 706	8 206
Impôt différé net.....	-7 701	-8 196

Impôts différés par source :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres différences temporelles déductibles	1 124	1 095
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	41 447	37 801
Autres provisions non déductibles temporairement	3 382	3 706
Impôts différés actifs	45 953	42 602
Amortissement fiscal accéléré	14 129	10 354
Autres déductions fiscales temporaires	39 525	40 444
Impôts différés passifs	53 654	50 798
Passif net d'impôt différé	-7 701	-8 196

Note 14.4 – Déficit fiscal reportable et crédits d'impôts

Il n'existe pas de déficits fiscaux reportables.

Note 15 – Certificats d'Economies d'Energie

Le résultat 2011 est neutre, à comparer à une perte de 1,3 M€ comptabilisée en 2010 :

- La provision existante (1,3 M€ représentant un déficit de 268 GWh cumac valorisé à 5 €/MWh cumac) au début de l'exercice 2011 n'a pas besoin d'être modifiée compte tenu des éléments suivants :
 - o CPCU a obtenu la validation auprès de la DRIEE de 633 GWh cumac au titre des fiches (i) de raccordement de bâtiments existants au réseau CPCU, et (ii) de rénovation des sous-stations.
 - o CPCU est en attente de validation de 244 GWh cumac auprès de la DRIEE et prévoit l'acquisition de 220 GWh cumac les années 2012 et 2013.

Note 16 – Rémunérations des Dirigeants et avantages annexes

La rémunération des Dirigeants s'élève en 2011 à 1,590 M€, soit :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Avantages à court terme	1 572	1 621
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Indemnités de fin de contrats	0	0
Paiements fondés sur les actions	18	41

Note 17 – Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Les cabinets TUILLET Audit et Ernst & Young agissent en tant que commissaires aux comptes de CPCU. Les informations sur les honoraires des commissaires aux comptes sont présentées conformément au décret 2008-1487.

(En milliers d'euros)	Cabinet TUILLET Audit				Cabinet ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
▣ Emetteur	94	108	91%	92%	110	131	100%	100%
▣ Filiales intégrées globalement (CVE)	9	9	9%	8%	0	0	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
▣ Emetteur	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
▣ Filiales intégrées globalement (CVE)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	103	117	100%	100%	110	131	100%	100%

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président Directeur Général
Thierry FRANCK de PREAUMONT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé à la note 1.4 de l'annexe des comptes annuels, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre société révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions réseau et les engagements de retraite et assimilés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note 2.4.2 relative aux provisions pour risques et charges ainsi que la note 4.4 relative aux engagements de retraite et assimilés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que les engagements consentis en leur faveur, autres que celles perçues par le président de votre société, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 13 avril 2012

TUILLET AUDIT
Brigitte Vaira-Bettencourt

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Charles-Emmanuel Chosson

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CPCU

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CPCU et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 13 avril 2012

TUILLET AUDIT
Brigitte Vaira-Bettencourt

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Charles-Emmanuel Chosson

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I. Avec la société GDF Suez Energie Services (GDF Suez ES)

a. Convention d'assistance en ressources humaines, sécurité et maintenance des installations de cogénération

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004, a autorisé une convention par laquelle GDF Suez ES s'engage à fournir à votre société :

- une assistance dans le domaine des ressources humaines, en particulier pour les négociations et la prise en compte de l'évolution du système des retraites IEG, l'étude des textes législatifs et réglementaires applicables, la mise en place de la nouvelle caisse de retraite de la branche (CNIEG) et les relations avec cet organisme, la gestion administrative des personnes mises à disposition,
- une assistance dans le domaine de la sécurité et de la maintenance des installations de cogénération.
- Cette convention a été conclue le 8 décembre 2004 et a pris effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2004 pour une durée de un an. Son renouvellement est assuré par tacite reconduction, sauf résiliation anticipée.

La rémunération de cette assistance a été fixée à K€ 75 hors taxes par an.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 75.

b. Convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 24 mars 1999, a autorisé une convention par laquelle GDF Suez ES assure à votre société, depuis le 1^{er} janvier 1999, une assistance dans les domaines comptable, administratif, financier, juridique, informatique et technique ainsi qu'une assistance à la direction générale.

La rémunération de cette assistance a été fixée à 0,11 % du chiffre d'affaires social hors taxes de votre société.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 435.

c. Convention relative à la gestion des quotas d'émission des gaz à effet de serre

Pour des raisons de simplicité et d'efficacité de gestion, votre société et la société GDF Suez ES ont convenu d'utiliser le même mandataire, en l'occurrence un service de la société GDF Suez ES pour gérer les allocations, chaque partie conservant la propriété de ses allocations.

Une convention entre le mandataire commun et votre société, signée le 15 juillet 2009 et autorisée a posteriori par votre conseil d'administration du 28 août 2009, a été mise au point afin de définir en particulier les modalités de gestion des éventuels excédents de quotas.

La rémunération de cette assistance a été fixée de la manière suivante :

- une partie fixe annuelle de K€ 150 répartie entre votre société et la S.N.C. Cogé Vitry au prorata de la quantité de quotas allouée,
- une partie variable qui correspond à 3 % du montant de chaque opération de vente ou d'achat.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 131.

2. Avec les sociétés Tiru (dont vous êtes actionnaire à hauteur de 19 %), TSI et le Syctom

Nature et objet

Convention de fourniture de la vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Syctom.

Modalités

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004, a autorisé votre société à signer un contrat de fourniture de vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Syctom avec la société Tiru et le Syctom. Un avenant (« avenant n° 1 ») a été signé le 6 mai 2006 portant sur la modification du prix indiqué au contrat.

Le 28 février 2008, votre société a signé un second avenant (« avenant n° 2 ») dont l'objet est de fixer le prix de base d'une tonne de vapeur hors taxes pour les années 2008, 2009 et 2010. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 5 décembre 2007.

En date du 1^{er} août 2008, votre société a conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 ») avec la société Tiru et le Syctom dont l'objet est d'acter la maîtrise-d'œuvre et la réalisation de travaux d'aménagements des processus de traitement des eaux alimentaires des UIOM Syctom d'Ivry et de Saint-Ouen par votre société. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2009.

Le 10 août 2009, votre société a signé un quatrième avenant (« avenant n° 4 ») avec les sociétés Tiru, TSI et le Syctom visant à :

- acter le transfert de propriété des installations réalisées par votre société pour le traitement des eaux alimentaires des UIOM Syctom d'Ivry et de Saint-Ouen en complément des dispositions prises dans l'avenant n° 3 ;
- autoriser votre société à réaliser les études et travaux d'aménagement in situ relatifs aux installations précitées ;
- introduire la société exploitante de l'UVE Isséane, la société TSI, en tant que partie prenante à la présente convention de fourniture de vapeur.

Par omission, l'avenant n° 4 n'a pas été autorisé par le conseil d'administration de votre société préalablement à sa mise en œuvre. Le conseil d'administration de votre société en date du 28 août 2009 a finalement autorisé cet avenant a posteriori.

Lors du conseil d'administration en date du 16 décembre 2010, un cinquième avenant a été autorisé, visant à :

- réaliser le transfert de propriété de l'installation réalisée par votre société pour le traitement de l'eau alimentaire de l'UVE d'Isséane, en complément des dispositions prises dans le cadre de l'avenant n° 4,

- introduire la société Ivry Paris XII, nouvel exploitant de l'UIOM d'Ivry Paris XII à compter du 1^{er} février 2011, en tant que partie prenante du contrat de fourniture de vapeur.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 16 décembre 2010.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 38.097.

3. Avec la S.N.C. Choisy Vitry Energie (CVE)

a. *Convention de prêt*

Lors de sa séance du 16 mars 2006, votre conseil d'administration a autorisé votre société à signer une convention de prêt par laquelle elle s'engage à fournir à CVE un financement de M€ 12 dans le cadre de la réalisation des ouvrages suivants :

- alimentation en énergie calorifique sous forme de vapeur par réseau de tuyauteries depuis le réseau CPCU jusqu'à la sous-station de production d'eau surchauffée,
- sous-station d'échange vapeur/eau surchauffée située sur le terrain sis 172, rue Léon Geoffroy à Vitry-sur-Seine.

Ce prêt, assorti d'un intérêt de 5,5 %, est remboursable sur 19 ans et 9 mois par annuité constante.

Compte tenu de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 de la loi n° 2005-1719 introduisant de nouvelles règles limitant la déductibilité des intérêts payés par CVE, CVE étant sous-capitalisée aux termes de l'article 212 du Code général des impôts, un avenant à la convention de prêt a été signé le 1^{er} juillet 2008 aux termes duquel il a été décidé de :

- suspendre le prêt entre votre société et CVE à compter du 1^{er} juillet 2008 jusqu'au 31 décembre 2013,
- refinancer pendant cette période la société CVE auprès d'un établissement externe : un contrat de prêt d'un montant de M€ 11 et d'une durée de cinq ans et demi a été signé à cet effet le 16 août 2008 entre CVE et la BNP au taux (TEG) de 4,99 %.

Votre société est solidairement engagée avec CVE vis-à-vis de la BNP dans une limite de M€ 8,1 concernant le prêt souscrit par ces derniers.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 août 2008.

Au titre de la rémunération de ce prêt, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit financier de K€ 8.

b. *Convention de fourniture de chaleur*

CVE construit et exploite depuis le 10 février 2004, dans le cadre d'un contrat de concession, le réseau de chaleur du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry-sur-Seine (SICUCV). Votre société alimente en vapeur ce réseau de chaleur à partir de la canalisation assurant la liaison Vitry-Ivry. La vapeur est par la suite transformée par CVE en eau surchauffée.

Par convention en date du 4 juillet 2005, votre société et CVE ont défini les conditions techniques et commerciales régissant la fourniture de chaleur.

Cette convention est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de service attribuée à CVE qui est, à la date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

Votre société et CVE ont conclu en date du 22 décembre 2006 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel la valeur initiale de l'indice FUO du fioul lourd utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme de vapeur est remplacée par la valeur du barème Total « Marchés publics » des fiouls lourds TTBS au départ de la raffinerie de Grandpuits en euros/tonne hors T.V.A. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 mars 2007.

Les dispositions de l'avenant n° 1 ont été applicables rétroactivement du 1^{er} octobre 2005 au 31 décembre 2006. A compter du 1^{er} janvier 2007, l'indice du FUIO du fioul lourd précédemment utilisé dans le calcul de la redevance a été de nouveau appliqué.

Le 5 février 2007, votre société et CVE ont conclu un second avenant (« avenant n° 2 ») portant modification de l'indice CHO des houilles et agglomérés pour l'industrie, utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme de vapeur. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 29 mars 2007.

Le 20 février 2008, votre société et CVE ont conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 »), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. L'objet de cet avenant est la prise en considération dans le prix de la chaleur facturé par CVE à votre société de la taxe intérieure sur la consommation de charbon. Cette taxe est en effet supportée par CVE sur les importations de charbon postérieures à la date du 1^{er} juillet 2007. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2008.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un quatrième avenant (« avenant n° 4 »), avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2009. L'objet de cet avenant est la prise en compte dans le calcul du prix proportionnel à la consommation ou de la redevance forfaitaire annuelle de la modification des indices suivants :

- CH « Houilles importées pour autres industries que sidérurgie et électricité »,
- G « Gaz manufacturé hors ventes aux ménages »,
- ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ».

Cet avenant a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 9.267.

c. Convention d'assistance

Votre société a conclu le 4 juillet 2005 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à CVE une assistance dans les domaines comptable, administratif, financier, informatique, juridique, technique et une assistance spécifique à la gérance.

Cette convention prévoit une facturation forfaitaire annuelle de K€ 292 hors taxes, révisable selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la redevance versée par CVE à votre société par l'indice ICHT-IME « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 344.

d. Convention d'exploitation par votre société des canalisations de transport de vapeur et d'eau de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange

Aux termes de la convention de concession de travaux et de services pour la fourniture d'énergie calorifique au chauffage urbain du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry-sur-Seine (SICUCV) attribuée le 10 février 2004, la société CVE construit et exploite les ouvrages :

- de prélèvement de vapeur dans le réseau de votre société,
- d'échange permettant la transformation de la vapeur prélevée en eau surchauffée injectée dans le réseau du SICUCV.

Par convention en date du 4 juillet 2005, CVE a confié à votre société, moyennant différentes conditions, l'exploitation des installations de transport de vapeur et d'eau de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange. Cette convention, autorisée par votre conseil d'administration le 8 décembre 2004, est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de services attribuée à CVE qui est, à la date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

La rémunération de l'ensemble des prestations de votre société est fixée à K€ 192 hors taxes par an, valeur au 1^{er} mars 2003. Cette rémunération est indexée trimestriellement selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la redevance versée par CVE à votre société par l'indice ICHT-IME « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 251.

4. Avec la S.N.C. Cogé Vitry

a. Convention de fourniture de vapeur

La S.N.C. Cogé Vitry et votre société ont conclu en date du 18 décembre 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry s'engageait à fournir à votre société moyennant différentes conditions, de la vapeur produite par son site de Vitry-sur-Seine. Votre société s'était alors engagée à payer à la S.N.C. Cogé Vitry la vapeur vendue moyennant un prix fixé à € 9,90 toutes taxes comprises pour une tonne de vapeur, valeur au 1^{er} juillet 2002 indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

Compte tenu de la modification des conditions économiques :

- un avenant n° 3 au contrat principal de vente de vapeur et aux précédents avenants, à effet au 1^{er} novembre 2006, a été signé le 15 décembre 2006 et autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 7 décembre 2006 aux termes duquel une redevance sera désormais facturée à votre société dans le cadre du fonctionnement de la chaudière en post combustion et air ambiant. Cette redevance est calculée selon les dispositions suivantes :
 - une partie fixe annuelle de K€ 950 facturée mensuellement et non indexée,
 - le prix d'achat par la S.N.C. Cogé Vitry des quantités de gaz consommées en modes post combustion et air ambiant majoré de 5 % ;
- un avenant n° 4 au contrat principal de vente de vapeur a été signé le 15 mars 2008 et autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 26 février 2008. Cet avenant fixe le prix de la tonne de vapeur à € 14,03 hors taxes et modifie donc la formule d'indexation.

Les dispositions résultant de cet avenant n° 4 ont été appliquées rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2008.

Au titre de la convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 21.856.

b. Contrat de conduite, d'entretien et de maintenance des installations

La S.N.C. Cogé Vitry et votre société ont conclu en date du 31 mai 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry confiait à votre société moyennant différentes conditions, la conduite, l'entretien et la maintenance de ses installations de cogénération situées 10, rue des Fusillés à 94400 Vitry-sur-Seine. La S.N.C. Cogé Vitry s'était alors engagée à payer à votre société une rémunération forfaitaire annuelle égale à K€ 2.464, valeur au 1^{er} juillet 2000 et indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

A la suite de la suppression de l'indice des produits et services divers catégorie C, utilisé dans la formule d'indexation mensuelle de la rémunération du contrat principal, votre société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu en date du 5 janvier 2005 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel :

- la rémunération forfaitaire mensuelle perçue par votre société en contrepartie de ses prestations est fixée à K€ 237 hors taxes, valeur au 30 septembre 2004 ;
- cette rémunération forfaitaire est indexée mensuellement selon une formule prévue à l'avenant n° 1.

L'avenant n° 1 au contrat initial a été autorisé par votre conseil d'administration lors de sa séance du 8 décembre 2004. Les dispositions résultant de cet avenant ont été appliquées rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 2004.

Par ailleurs, en date du 20 décembre 2007, votre société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu un second avenant (« avenant n° 2 ») au contrat de conduite, d'entretien et de maintenance dont l'objet est le remplacement par votre société, à l'occasion des opérations de visite des parties chaudes de la turbine, de pièces complémentaires dans le but d'améliorer le rendement de la machine. La rémunération des travaux complémentaires prévus pour 2008 a été fixée contractuellement à K€ 1.326. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2008.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 3.499.

c. Convention d'assistance

Votre société a conclu le 14 décembre 2001 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la S.N.C. Cogé Vitry une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier, fiscal, informatique, juridique et de la communication. Cette convention, qui prévoit une facturation de K€ 61 hors taxes l'an, a été approuvée par votre assemblée générale mixte lors de sa séance du 10 juin 2004.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 61.

5. Avec la société Climespace

a. Convention de sous-occupation des galeries Quai de la Râpée

Votre société a signé le 14 mai 2002 une convention de sous-occupation des galeries techniques souterraines situées Quai de la Râpée (Paris 12^e) avec la société Climespace.

Cette convention a été établie conformément à l'autorisation d'occupation du Port Autonome de Paris en date du 19 mars 2001.

Au titre de cette convention, votre société n'a comptabilisé aucun produit d'exploitation sur l'exercice.

b. Convention d'assistance et de mise à disposition de personnel

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre société à signer une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la société Climespace une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier et fiscal, informatique, juridique et de la communication.

A la suite de la liquidation du G.I.E. GTH, filiale de Climespace, et à l'intégration dans cette dernière de l'activité précédemment exercée par le G.I.E. GTH, le volume de l'assistance demandée par Climespace à votre société s'est accru.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 8 décembre 2004, a donc autorisé votre société à signer un avenant de révision de sa rémunération. Cet avenant a été signé le 1^{er} mars 2005, à effet du 1^{er} janvier 2005.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 410.

c. Bail à construction d'une centrale frigorifique

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 17 juin 1992, a autorisé la mise à disposition par votre société, dans l'usine de Bercy, d'un volume destiné à l'édification d'une centrale de climatisation au prix forfaitaire annuel de € 45.735. Un contrat de location à construction a donc été conclu en date du 29 juin 1994 pour une durée de vingt-cinq ans, et ce rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 1992. Le bail prévoit un loyer annuel de € 45.735 révisable en fonction de l'indice de la construction publié par l'INSEE.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 69.

d. Convention de droit de passage de canalisations dans la chaufferie de votre société située à Bercy

Votre conseil d'administration a autorisé votre société, lors de sa séance du 29 octobre 1995, à signer une convention avec la société Climespace pour le passage de deux canalisations dans la chaufferie de votre société à Bercy (Paris 12^e).

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 7.

e. Convention de sous-location

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre société à signer une convention de sous-location de bureaux avec la société Climespace.

Votre société donnait en sous-location, à la société Climespace, depuis le 11 octobre 1999, 454 m² de locaux dans l'immeuble sis au 185, rue de Bercy (Paris 12^e).

Les besoins de la société Climespace ayant évolué, votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de sous-location. Aux termes d'un avenant en date du 1^{er} avril 2005, la surface occupée par la société Climespace a été portée à 483 m² à effet du 1^{er} janvier 2005 et le loyer révisé.

Un avenant n° 2 portant sur l'augmentation de la surface (et du loyer proportionnellement) a été autorisé en septembre 2007. La surface a été modifiée en octobre 2010 pour être portée à 1.112 m².

Au titre de la rémunération de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit financier de K€ 864.

6. Avec la S.N.C. Choisy Vitry Distribution (CVD)

Lettre d'engagement de maintien de participation et de forme juridique octroyée à CVD par votre société

La S.N.C. Choisy Vitry Distribution (CVD) dont votre société est actionnaire à hauteur de 45 % (la société GDF Suez ES étant le second actionnaire à hauteur de 55 %) a sollicité un prêt bancaire pour un montant de K€ 7.933.

La banque a subordonné l'octroi de ce prêt à la signature par votre société et par GDF Suez ES d'une lettre d'engagement de maintenir la forme juridique de CVD et de conserver leur participation dans la S.N.C. jusqu'à extinction de la dette. Votre conseil d'administration, en date du 5 décembre 2007, a autorisé la signature de cette lettre d'engagement. Cette lettre a été signée le 6 décembre 2007 par le président-directeur général de votre société.

L'engagement de votre société porte sur le capital restant dû au 31 décembre 2011, soit K€ 7.190.

7. Avec la société GDF Suez Finance

Convention de compte courant

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 19 septembre 2007, a autorisé une convention de compte courant entre votre société et la société GDF Suez Finance par laquelle :

- un compte courant en euros est ouvert pour une durée indéterminée en vue de permettre à votre société de recevoir un crédit intra-groupe ou d'effectuer des dépôts dans le cadre de ses activités habituelles ;
- la limite intra-day est fixée par la convention à M€ 30 et celle de solde négatif à M€ 100 ;
- les taux d'intérêts appliqués par GDF Suez Finance sur le compte courant sont basés sur le taux EONIA, majoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde débiteur, minoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde créditeur.

Au titre de la rémunération de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge financière nette de K€ 257.

Paris et Paris-La Défense, le 13 avril 2012

TUILLET AUDIT
Brigitte Vaira-Bettencourt

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Charles-Emmanuel Chosson

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés **Exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre Groupe, en particulier en ce qui concerne le contrat de concession et les quotas d'émission de gaz à effet de serre, domaines qui ne font pas l'objet de dispositions ou de précisions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous nous sommes assurés que les notes VI 1.2, VI 1.7 et VI 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Estimations comptables

Comme il est précisé dans la note VI 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note de l'annexe aux comptes consolidés précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre Groupe révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions « réseau » et les engagements de retraite et assimilés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées ainsi que le caractère approprié des informations présentées dans la note VI 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

La note VI 9.1 aux états financiers précise les modalités d'évaluation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi et/ou les autres avantages à long terme tel que l'avantage tarifaire. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que cette note aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 13 avril 2012

Les Commissaires aux comptes,

ERNST & YOUNG et Autres

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

TUILLET AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

CHARLES-EMMANUEL CHOSSON

Associé

BRIGITTE VAIRA-BETTENCOURT

Associée